

Réunion d'information du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Cher aval



SOMMAIRE

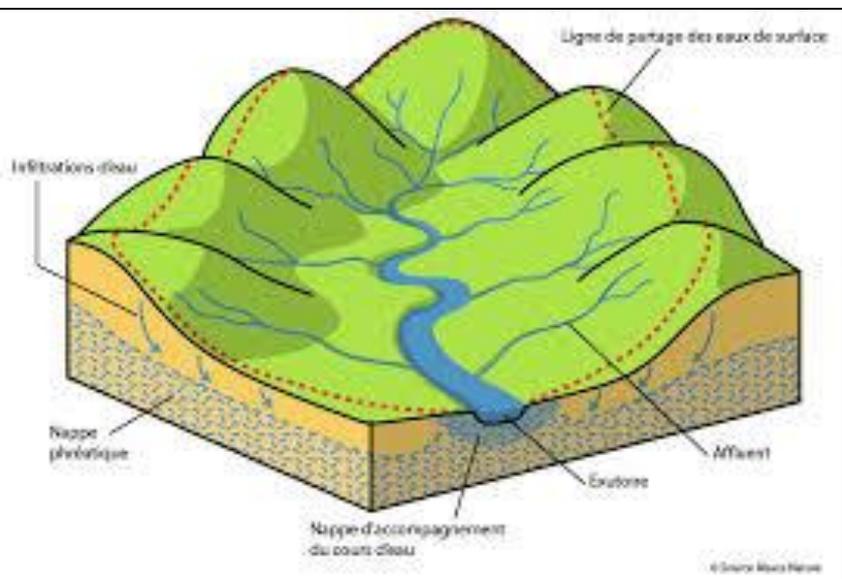
1. Projection d'un film: L'organisation de la politique de l'eau en France et l'application de la Directive Cadre sur l'Eau
2. Présentation générale du SAGE
3. Le contenu du SAGE : les documents de la consultation des assemblées
4. Questions / réponses

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SAGE

2. Présentation générale du SAGE

SAGE = programme d'actions dans le domaine de l'eau sur un territoire défini

Le SAGE est un document qui définit des actions de **gestion de la ressource en eau** (eau potable, inondations...) et **des milieux aquatiques** (cours d'eau...), en **conciliation** avec les **besoins humains** (tourisme, activités nautiques...)



Elaboré à l'échelle du bassin versant = harmonise les actions

Elaboré **collectivement** par les acteurs du territoire : Outil de **démocratie** locale

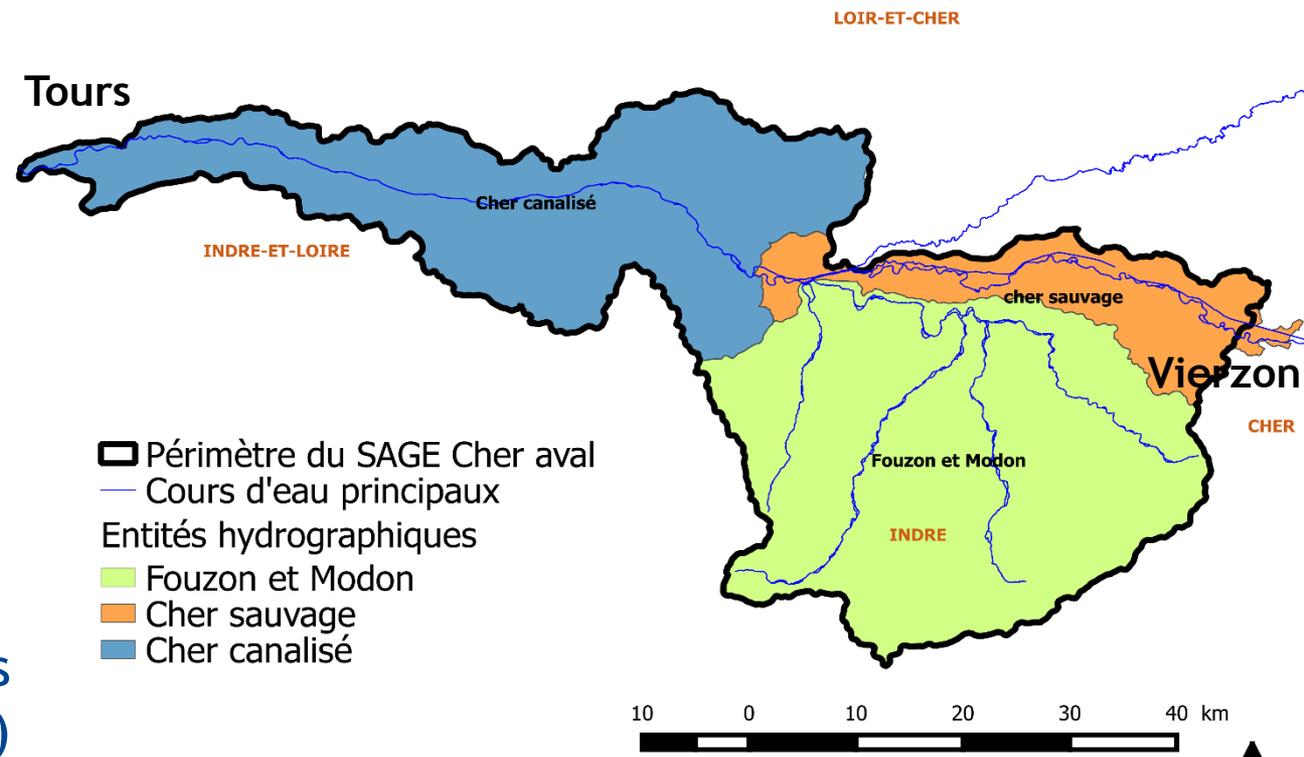
Il a une réelle **portée juridique**

2. Présentation générale du SAGE: Le territoire

- 2400 km²
- 148 communes pour 300 000 habitants
- 144 km de linéaire de cours d'eau pour le Cher de Vierzon à la Loire à l'aval de Tours
- Région centre-Val de Loire, 4 départements

Amont: Polycultures élevages, vignes, maraichages et grandes cultures (Champagne Berrichonne, Boischaud nord), forêts

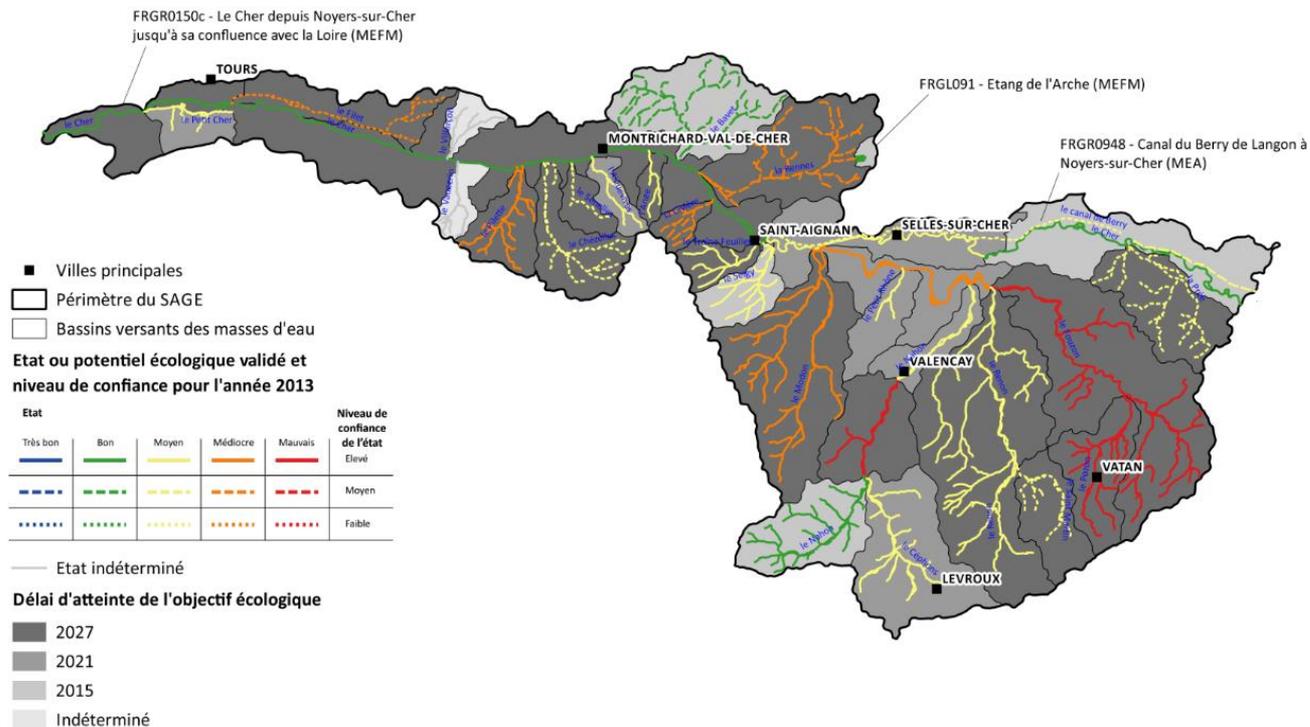
Aval: Forêts, polycultures, vignes (val de Loire), zones urbaines (agglomération de Tours)



2. Présentation générale du SAGE: L'état des eaux

Eaux superficielles (cours d'eau, plans d'eau, canaux) 80 % des masses d'eau dégradées

- En cause les pressions pesticides (qualité de l'eau), morphologie des cours d'eau (lit, berges) + obstacles à l'écoulement (seuil, barrages, etc.) et hydrologie (quantité d'eau)

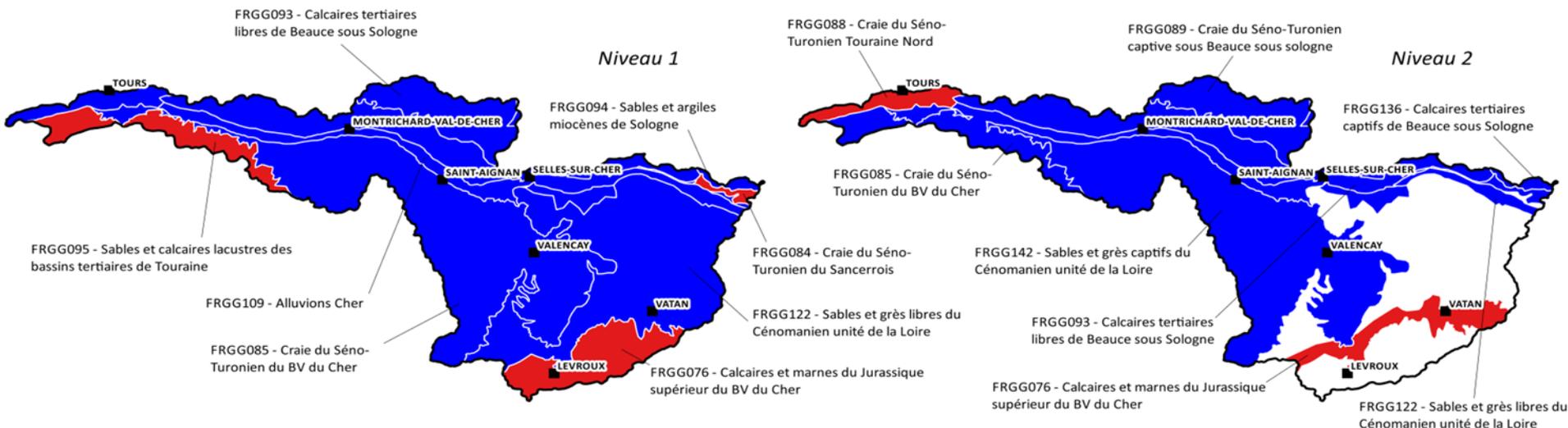


0 10 20 30 km

2. Présentation générale du SAGE: L'état des eaux

Etat des eaux souterraines:

- **Etat quantitatif** (ressource en eau) bon sauf Sables et grès libres du Cénomaniens;
- **Etat chimique** (qualité de l'eau) : 4 masses d'eau sur 13 en report de délai en 2027 dû aux pressions nitrates et/ou pesticides

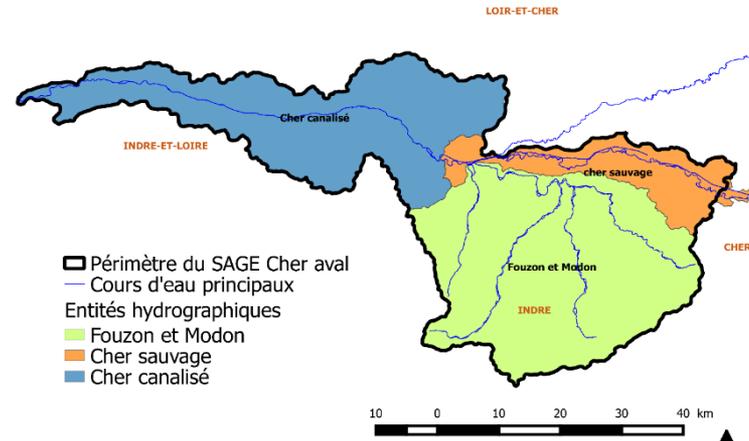


2. Présentation générale du SAGE: Les enjeux

Mettre en place une organisation territoriale cohérente

Animer le SAGE, sensibiliser et communiquer

Concilier qualité écologique des milieux et usages sur la masse d'eau du Cher canalisé



Restaurer, entretenir et valoriser les milieux aquatiques et humides

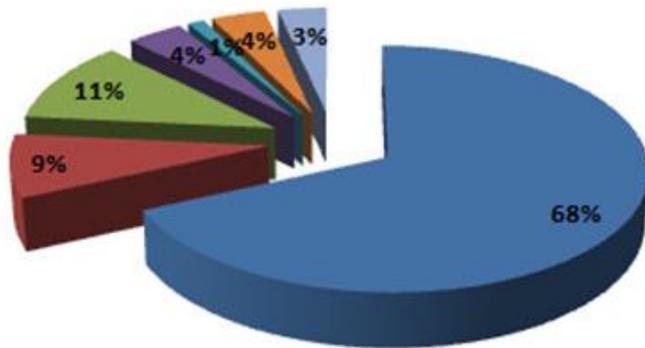
Améliorer la qualité de l'eau

Préserver les ressources en eau

Réduire le risque d'inondation

2. Présentation générale du SAGE: Bilan économique

entre 2003 et 2011

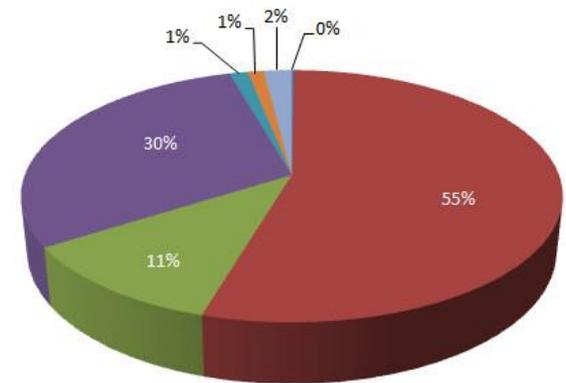


Moyenne de 12 Millions € engagés/an

Postes principaux de dépenses:

- Assainissement 68% des aides de l'Agence de l'eau (22 M€)
- Alimentation en eau potable (3,6 M€)
- Milieus aquatiques (2,7 M€)

Pour les 10 ans à venir
(dès l'approbation du SAGE)



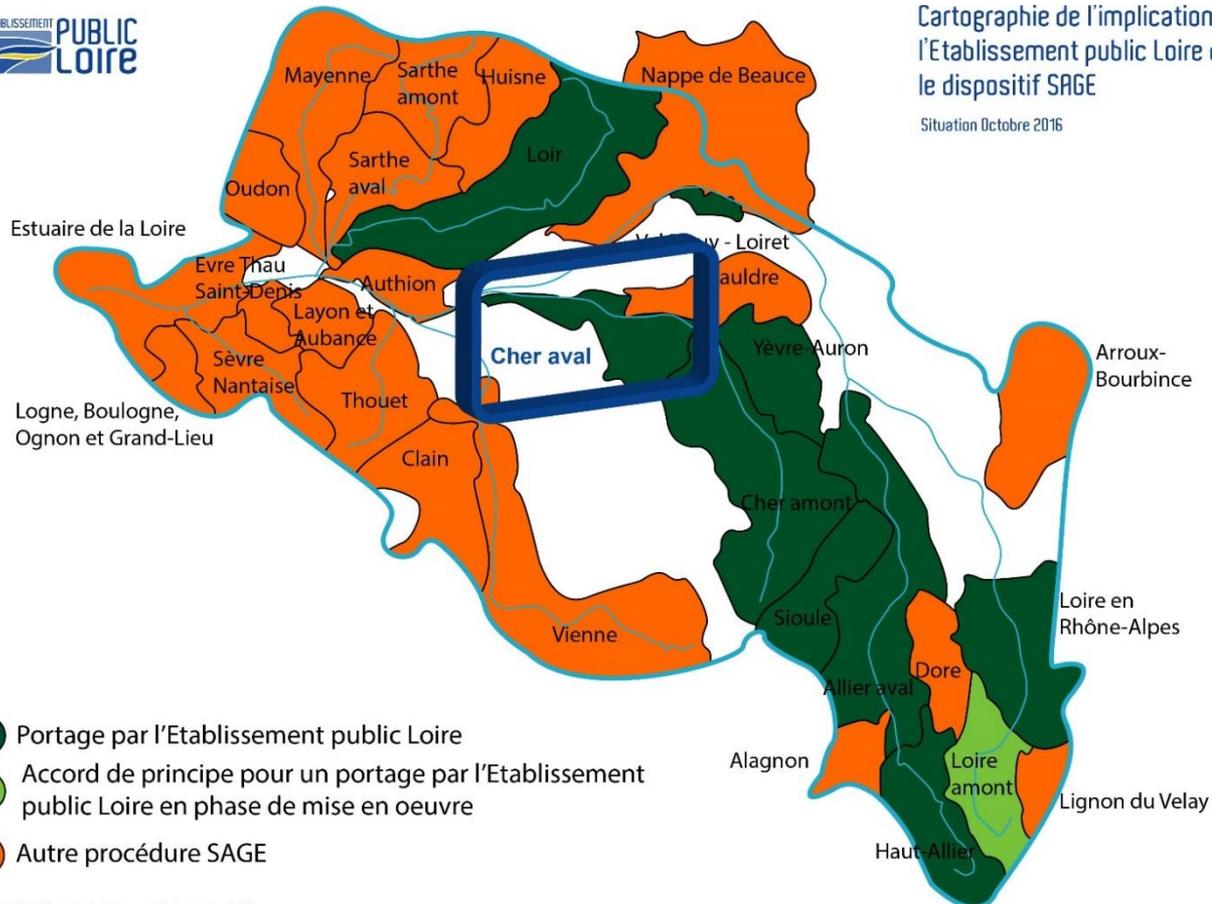
L'évaluation des coûts des actions du SAGE est de 35,46 Millions € hors gestion des réseaux d'eaux (38 M€)

Postes principaux de dépenses:

- 55% milieux aquatiques (19,4 M€)
- 30 % amélioration de la qualité de l'eau (10,4 M€)
- 11 % Cher canalisé (4 M€)

2. Présentation générale du SAGE: La structure porteuse du SAGE

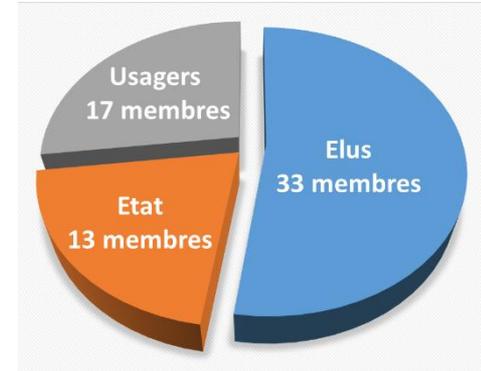
L'Établissement public Loire : un syndicat mixte créé en 1983, constitué de 50 collectivités et groupements. Assure le portage de 10 SAGE dont Cher aval



2. Présentation générale du SAGE: Les acteurs et la concertation

Commission Locale de l'Eau

63 membres



Bureau de la CLE

24 membres

Comité technique

11 membres

3 Commissions géographiques

- *Cher canalisé et affluents*
- *Cher sauvage et canal de Berry*
- *Bassins versants du Fouzon et du Modon*

2. Présentation générale du SAGE: L'historique de construction du projet

EMERGENCE

ELABORATION

MISE EN
OEUVRE

Consultation et
enquête publique

2005 2006 ... 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 Objectif 2017

Composition
de la CLE

Etat des lieux > diagnostic > sc.
tendanciel et alternatif > stratégie

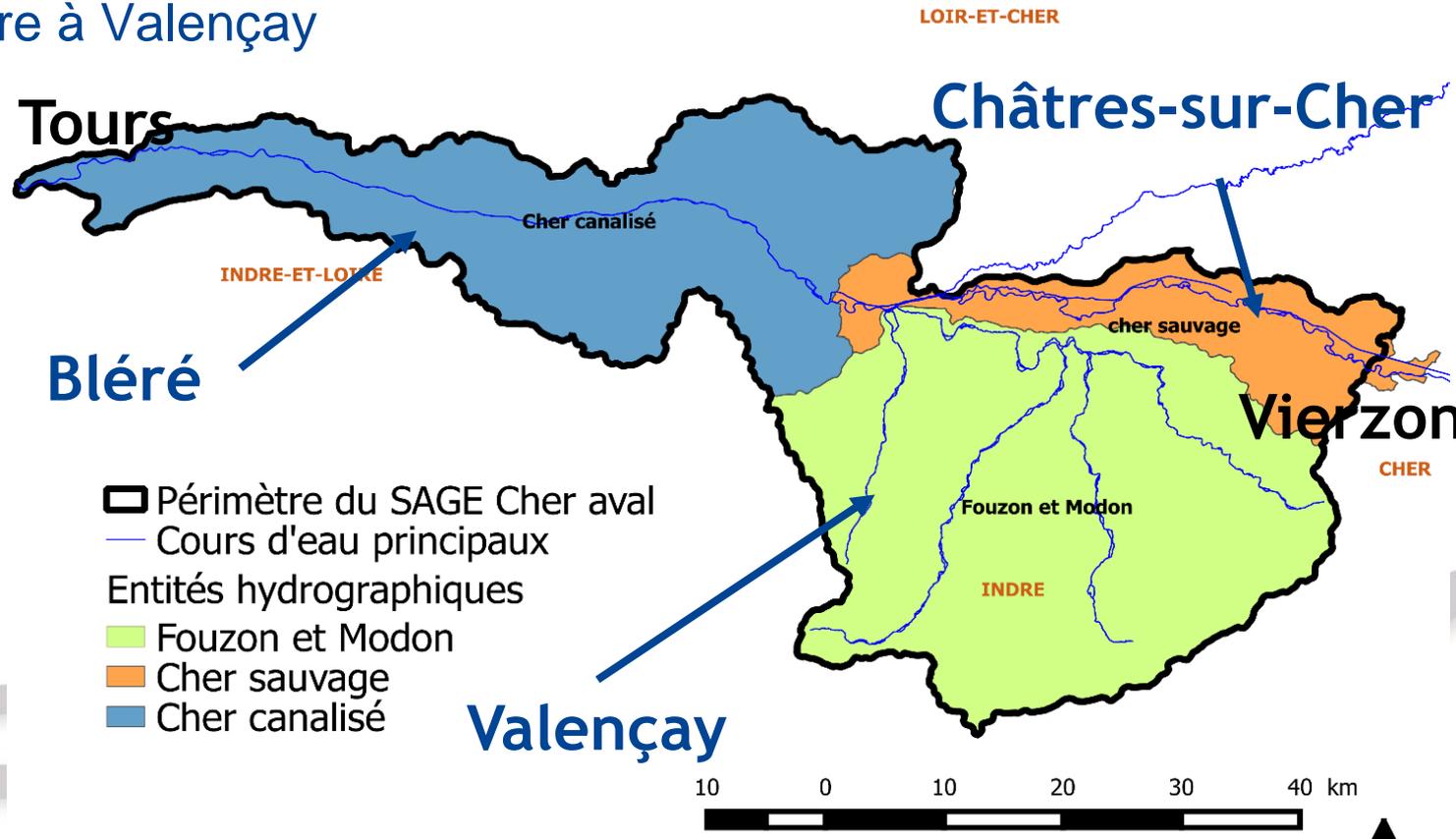
Délimitation du
périmètre

Validation du
projet de
SAGE par la
CLE

2. Présentation générale du SAGE: L'actuelle phase de consultation (du 20 septembre 2016 au 20 janvier 2017)

3 réunions d'information

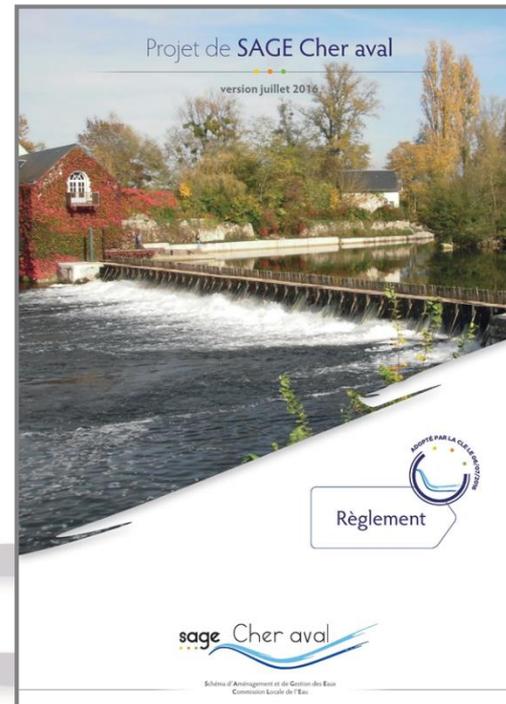
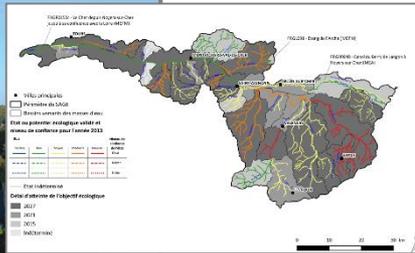
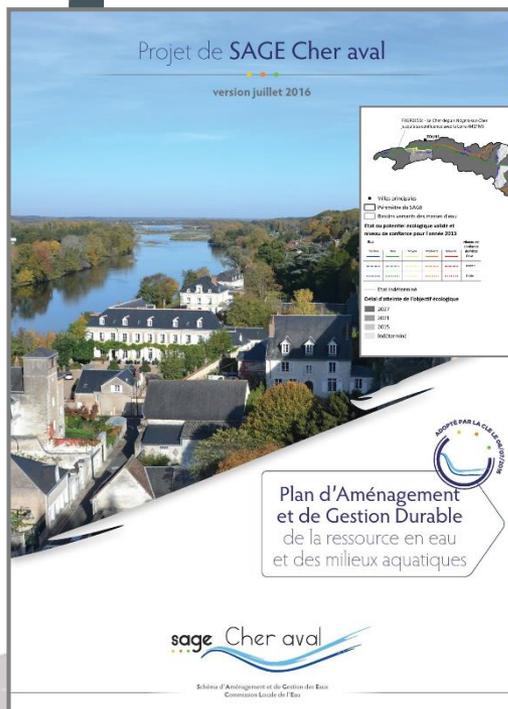
- 15 novembre à Bléré
- 18 novembre à Châtres-sur-Cher
- 22 novembre à Valençay



3. LE CONTENU DU SAGE

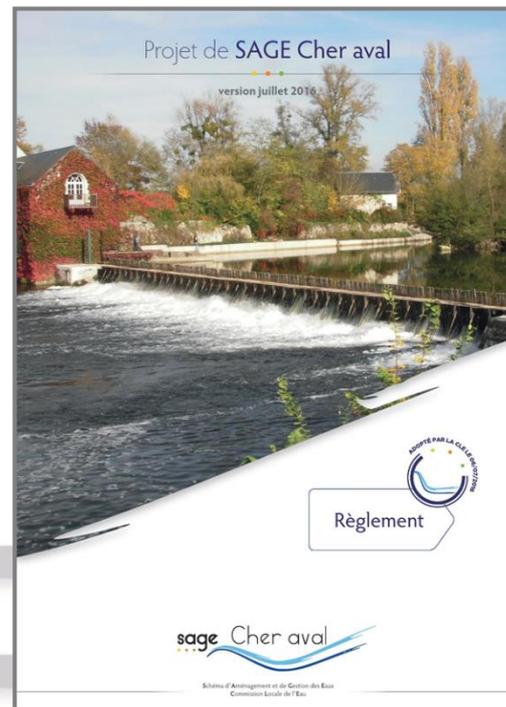
3. Le contenu du SAGE: Les documents de la consultation

1. Le Plan d'Aménagement et de gestion Durable (PAGD) (accompagné de son atlas cartographique)
2. Le règlement
3. L'évaluation environnementale



3. Le contenu du SAGE: Les documents de la consultation

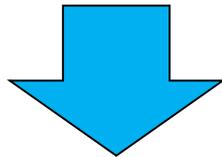
1. Le Plan d'Aménagement et de gestion Durable (PAGD) (accompagné de son atlas cartographique)
2. Le règlement
3. L'évaluation environnementale



3. Le contenu du SAGE

SAGE Cher aval

Plan d'Aménagement et de
Gestion Durable (PAGD)

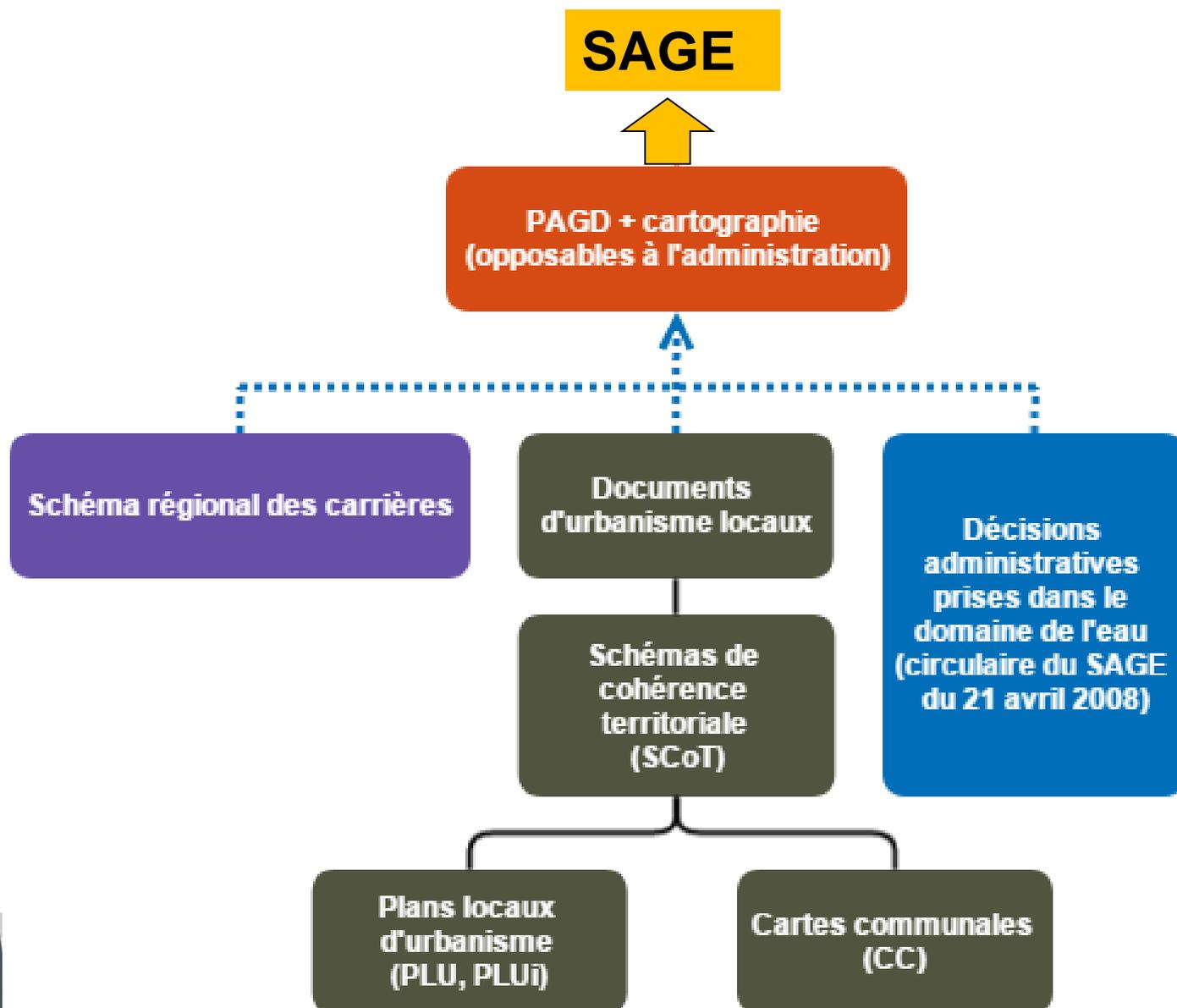


19 objectifs et 63 dispositions:

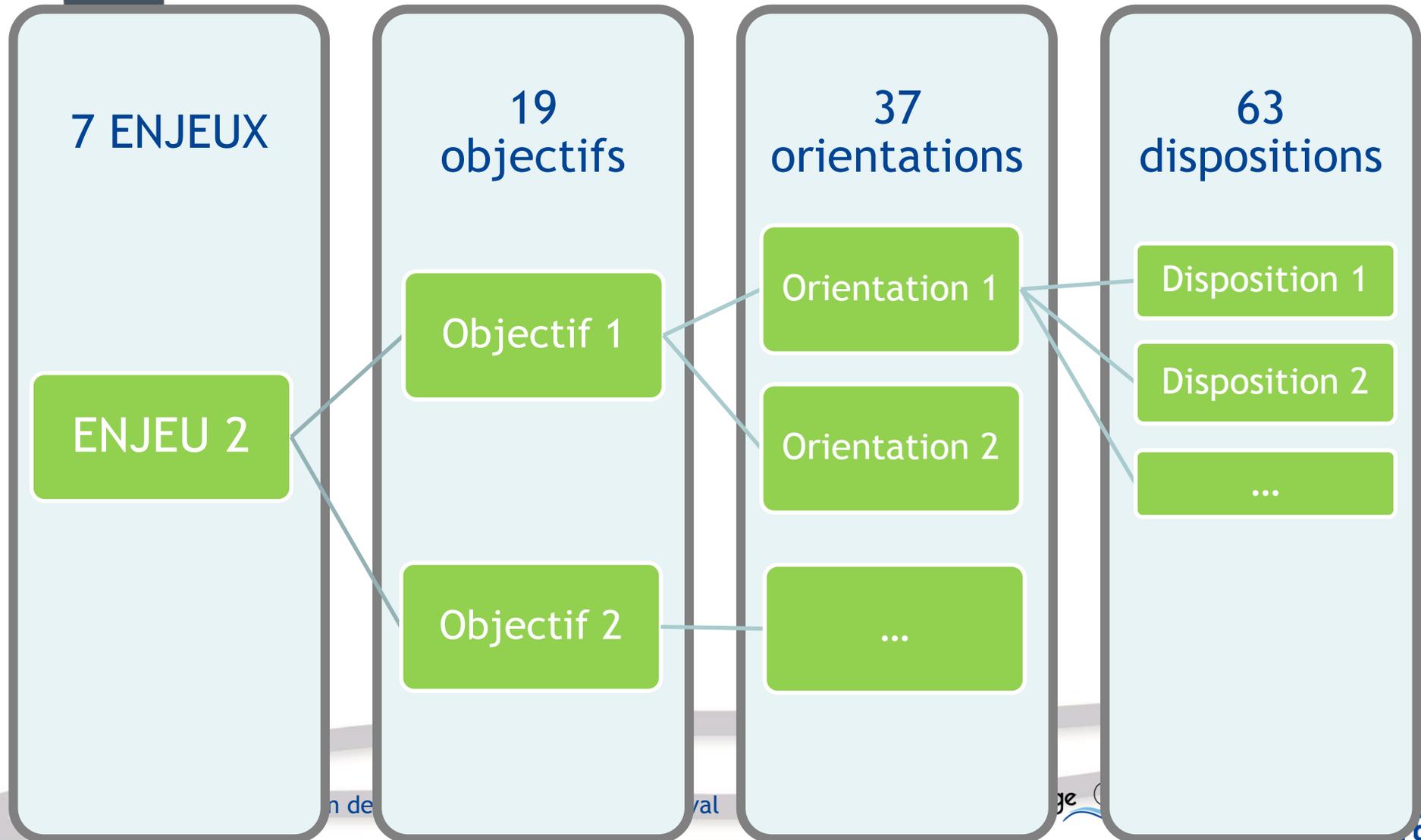
- Maitres d'ouvrages et partenaires
- Territoire d'application
- Calendrier de mise en œuvre
- Coût estimatif
- Indicateurs de suivi

Règlement

Notion de « compatibilité » avec le SAGE



Clefs de lecture du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)



3. Le contenu du SAGE Quelques exemples

ENJEU 1

METTRE EN PLACE EN ORGANISATION
TERRITORIALE COHERENTE



3. Le contenu du SAGE

Quelques exemples : ENJEU 1, disposition 2

Disposition 2 : Développer des démarches contractuelles coordonnées sur l'ensemble du territoire du SAGE

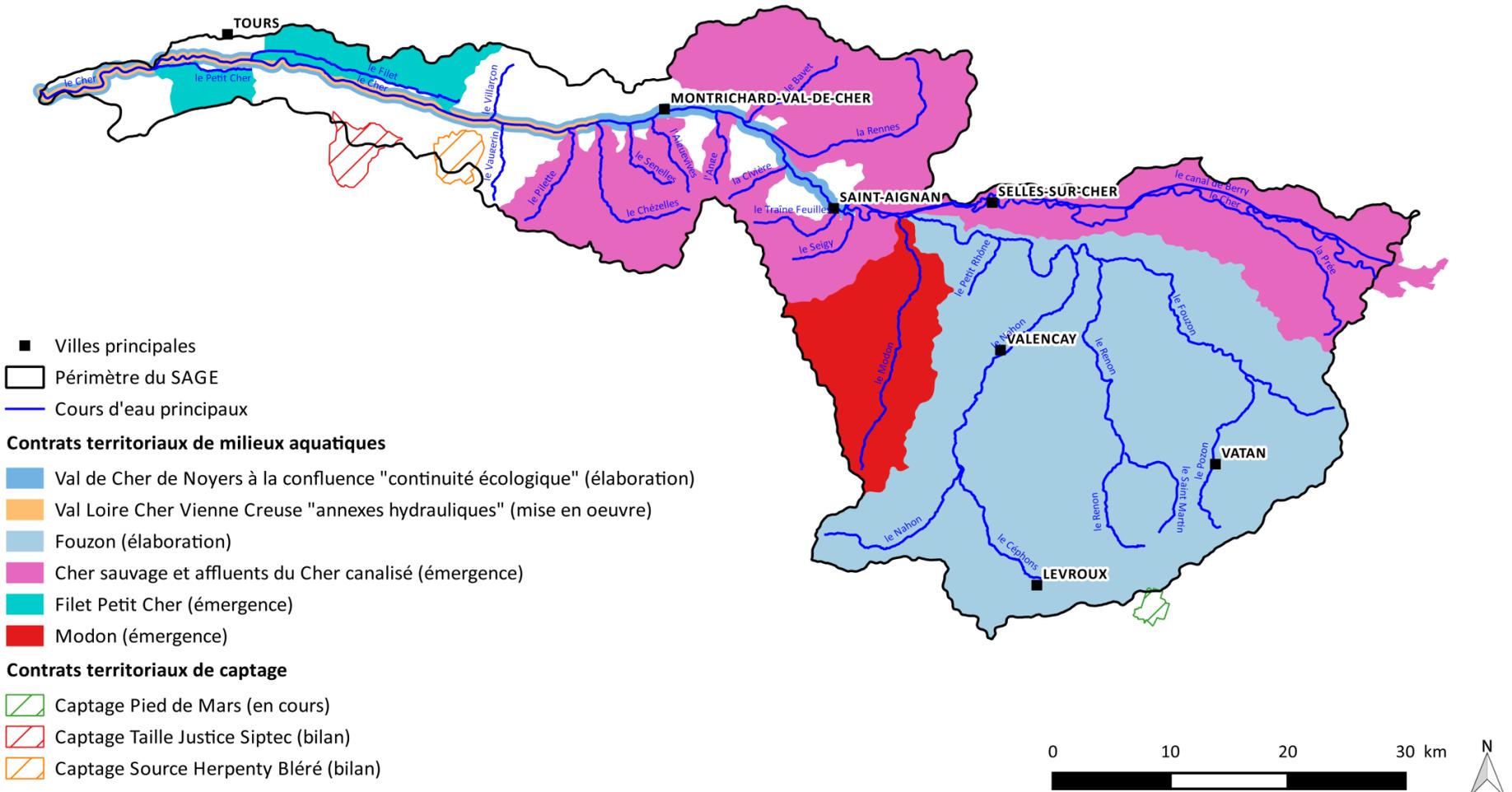
L'ensemble du territoire du SAGE est couvert par des **programmes contractuels** de gestion des milieux aquatiques et/ou de pollutions diffuses (...).

Pour ce faire, **les porteurs de programmes contractuels** engagent les études préalables nécessaires à la définition des programmes d'actions (...).

La structure porteuse du SAGE accompagne les porteurs de programmes contractuels dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces programmes(...).

3. LE CONTENU DU SAGE

CARTE DES CONTRATS TERRITORIAUX = PROGRAMMES CONTRACTUELS



3. Le contenu du SAGE

Quelques exemples

ENJEU 2

RESTAURER, ENTRETENIR ET VALORISER
LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES



3. Le contenu du SAGE

Quelques exemples : ENJEU 2, disposition 16

Disposition 16 : Identifier, protéger et gérer les zones d'expansion de crues de l'axe Cher

La Commission Locale de l'Eau **identifie**, avec l'appui de sa structure porteuse, les **zones d'expansion de crues du Cher (...)** et **définit les actions de restauration et de préservation à mener.**

Une fois identifiés, les SCoT ou à défaut les PLU, les PLUi ou les CC, sont compatibles ou rendus compatibles (...); document d'aide à la mise en œuvre des dispositions du SAGE élaboré par la structure porteuse (disposition 3). (...)

3. Le contenu du SAGE

Quelques exemples : ENJEU 2, disposition 16 et 3

Disposition 3 : Accompagner les acteurs du territoire dans la mise en œuvre des dispositions du SAGE

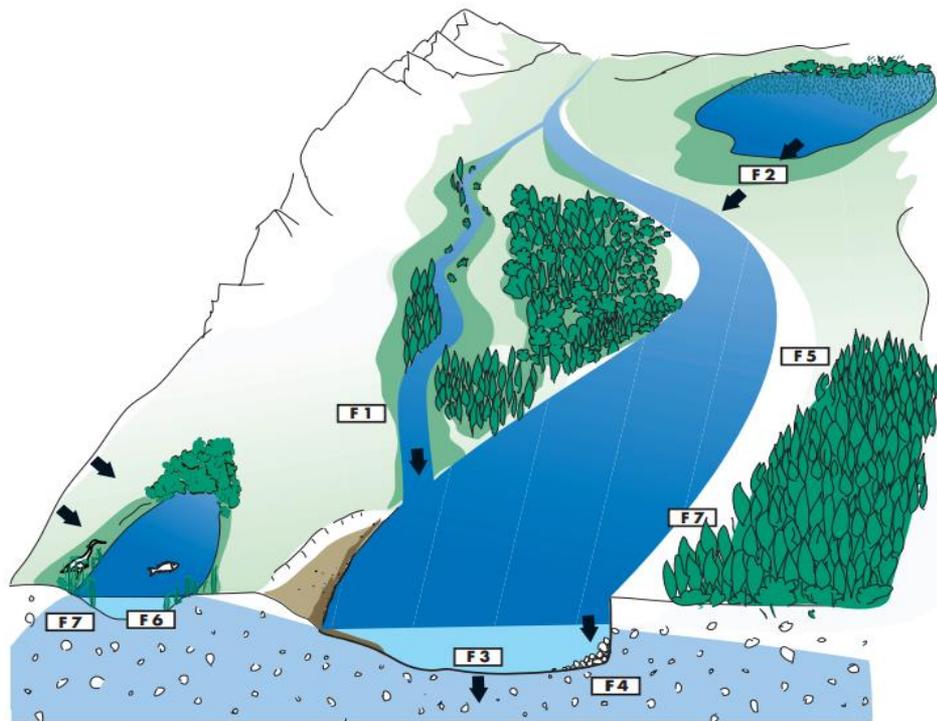
La structure porteuse, en collaboration avec les partenaires techniques, élabore (...) un document d'aide à la mise en œuvre des dispositions du SAGE (...). Ce document vise à accompagner les collectivités dans la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (...).

(...) la structure porteuse du SAGE accompagne les maîtrises d'ouvrage (...), en fournissant une aide à la réalisation des cahiers des charges, un suivi du déroulement des études (...).

3. Le contenu du SAGE

Qu'est ce qu'une zone d'expansion de crue? Quel est l'intérêt de les protéger?

- Le territoire du SAGE est sensible aux inondations (axe Cher)
- Les crues peuvent être accentuées par l'imperméabilisation des sols, travaux de recalibrage des cours d'eau, création de digues, disparition des zones humides, drainage des sols...



F1	Expansion des crues	F5	Régulation des nutriments
F2	Régulation des débits d'étiages	F6	Rétention des toxiques (micropolluants)
F3	Recharge des nappes	F7	Interception des matières en suspension
F4	Recharge du débit solide des cours d'eau	F8	Patrimoine naturel

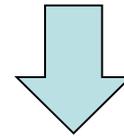
Une zone d'expansion de crues (ZEC) est une zone inondable subissant des inondations naturelles. La disparition de ces zones aggravent les phénomènes d'inondation

3. Le contenu du SAGE

Quelques exemples:

ENJEU 3

CONCILIER QUALITE ECOLOGIQUE DES
MILIEUX ET USAGES SUR LA MASSE
D'EAU DU CHER CANALISE



Exemple présenté
dans le règlement



3. Le contenu du SAGE Quelques exemples

ENJEU 4

AMELIORER LA QUALITE DE L'EAU



3. Le contenu du SAGE

Quelques exemples : ENJEU 4, disposition 32

Disposition 30 : Restaurer la qualité des eaux et protéger les captages AEP prioritaires et sensibles vis-à-vis des pollutions diffuses et ponctuelles par les matières azotées et/ou les pesticides

Les collectivités (...) définissent, en partenariat avec les opérateurs agricoles, les partenaires techniques et la structure porteuse du SAGE (...) un **programme contractuel** permettant de lutter contre (...) les **nitrate**s et les **pesticides** sur les captages prioritaires et sensibles identifiés dans le **tableau 10**.

(...) Les programmes proposés (...) comportent des mesures visant à :

- Réduire l'usage de pesticides et d'azote ;
- Réduire les pollutions ponctuelles de pesticides et d'azote ;
- (...).

A l'issue de l'étude, les collectivités (...) mettent en œuvre (...) ces programmes d'actions (...).

3. Le contenu du SAGE

Quelques exemples : ENJEU 4, disposition 32

Tableau 10 : Captages prioritaires et sensibles situés sur le territoire du SAGE

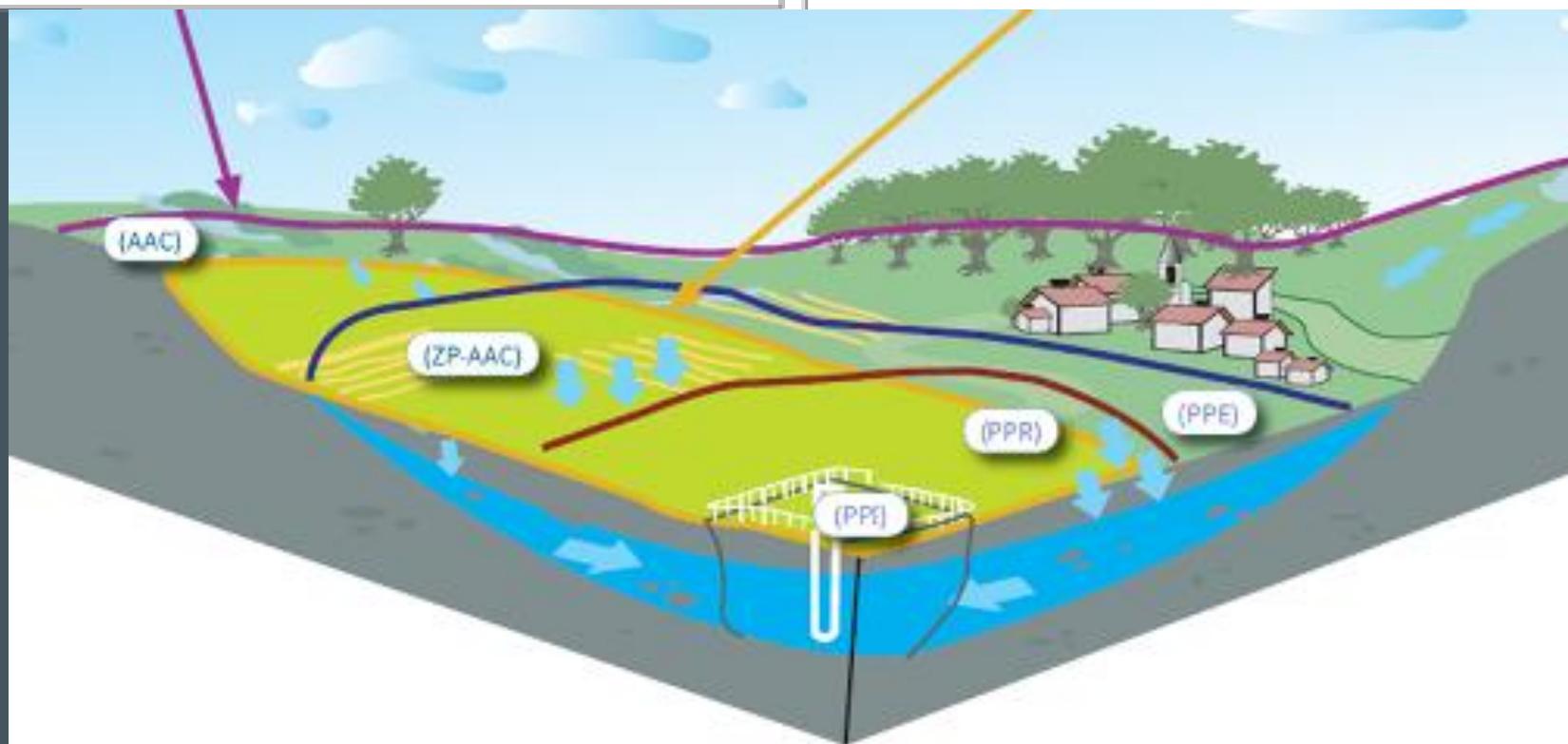
Dpt	Commune	Nom de l'ouvrage	Maître d'ouvrage	Captage prioritaire	Sensibilité Nitrates	Sensibilité Pesticides
18	Genouilly	St Sylvain	SIAEP de Genouilly		X	
36	Levroux	Villegour	Synd. des eaux de Levroux	X	X	
36	Lucay-le-Mâle	Puits de la Cour	SIE de Lucay-Faverolles			X
37	Ballan-Miré	Sainte Rose p.	Commune de Ballan-Miré		X	
37	Bléré	Herpenty	Commune de Bléré	X	X	
37	Joué-les-Tours	Prise eau Saint Sauveur	Commune de Joué-les-Tours			X
37	Riche (La)	Grand Carroi Ouest f.	Commune de La Riche			X
41	Pontlevoy	Pontlevoy route de Blois	SIAEP de Pontlevoy-Thenay		X	X

3. Le contenu du SAGE

Quelques exemples : ENJEU 4, disposition 32

Aire d'Alimentation de Captage (AAC)

Zone de protection de l'Aire d'Alimentation de Captage (ZP - AAC)



3. Le contenu du SAGE Quelques exemples

ENJEU 5

PRESERVER LES RESSOURCES EN EAU



3. Le contenu du SAGE

Quelques exemples : ENJEU 5, disposition 48

Disposition 48 : Réviser les arrêtés d'autorisation de prélèvement dans la nappe du Cénomanién pour respecter les volumes maximum prélevables fixés dans le SDAGE Loire-Bretagne

(...) les autorisations de prélèvements (...) sont révisées par les services de l'Etat (...) pour respecter les volumes maximum prélevables (...) :

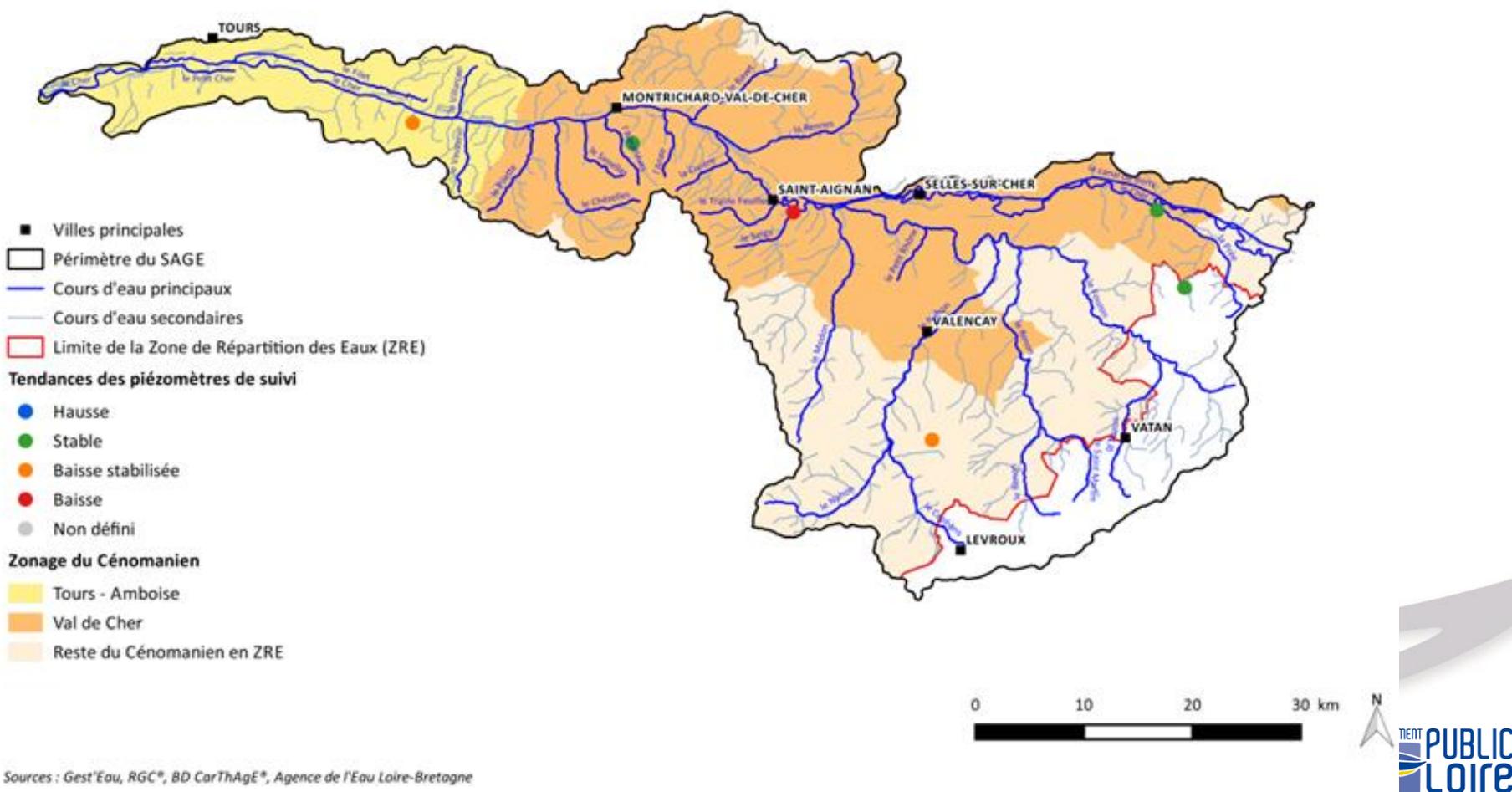
- o Zone 1 (Tours - Amboise) : 10,8 Mm³/an,
- o Zone 3 (Val de Cher) : 5,9 Mm³ / an,
- o Zone 9 (Reste du Cénomanién en ZRE) : 21,6 Mm³/an.

(...) le renouvellement des autorisations de prélèvements ne concerne que l'usage d'alimentation en eau potable (...) ou des usages autres nécessitant un haut degré d'exigence en terme de qualité d'eau.

3. Le contenu du SAGE

Quelques exemples : ENJEU 5, disposition 48

Carte 24: Sectorisation pour la gestion du système aquifère du Cénomaniens à l'échelle du SAGE



3. Le contenu du SAGE

Quelques exemples

ENJEU 6

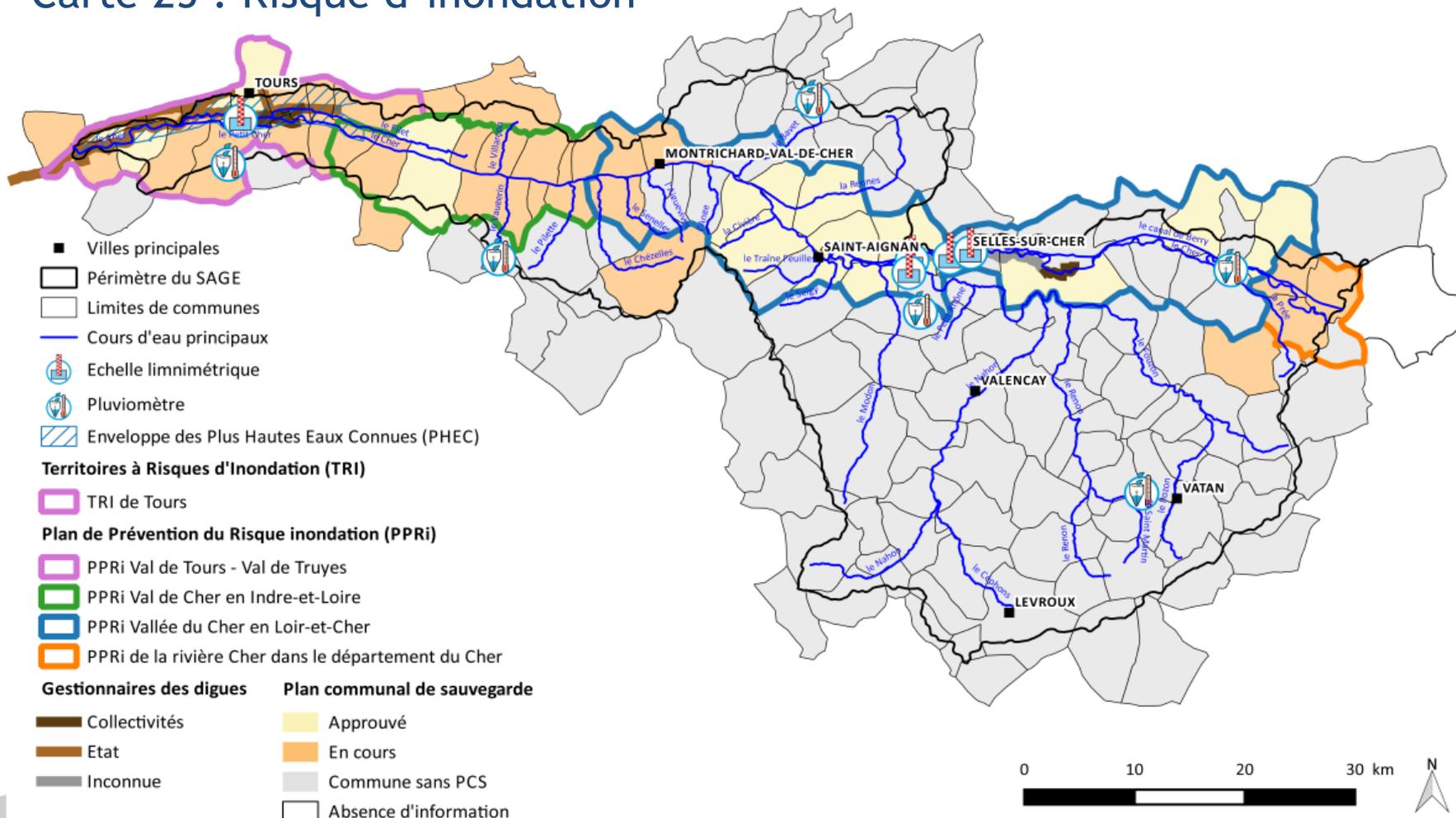
REDUIRE LE RISQUE D'INONDATION



3. Le contenu du SAGE

Quelques exemples

Carte 25 : Risque d'inondation



3. Le contenu du SAGE

Quelques exemples : ENJEU 6, disposition 55

Disposition 55 : Accompagner la réalisation des Documents d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) et Plan Communaux de Sauvegarde (PCS) dans les secteurs concernés par un PPRi

(...), la structure porteuse du SAGE incite toutes les collectivités (...) situées dans les secteurs concernés par un PPRi à réaliser leur Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs* (DICRIM) et leur Plan Communal de Sauvegarde* (PCS) ou leur Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).

Elle les accompagne vers les appuis techniques existants (guides existants, portail internet « prim.net », etc.) et suit l'état d'avancement de ces documents.

3. Le contenu du SAGE

Quelques exemples : ENJEU 6, disposition 55

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs ou DICRIM, associé au Plan Communal de Sauvegarde (PCS), sont des outils que le maire peut réaliser pour informer la population et gérer une crise (ex : inondation). Le DICRIM a également pour but de recenser les risques sur le territoire de la commune et de décrire les mesures de sauvegarde répondant aux risques énumérés. Le DICRIM est librement consultable en mairie.

Le Plan Communal de Sauvegarde ou PCS est un document opérationnel qui définit l'organisation prévue par la commune pour assurer localement l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il est obligatoire pour les communes couvertes par un plan de prévention du risque inondation.

3. Le contenu du SAGE

Quelques exemples

ENJEU 7

ANIMER LE SAGE, SENSIBILISER ET COMMUNIQUER



3. Le contenu du SAGE

Quelques exemples : ENJEU 6, disposition 59

Disposition 59 : Doter la cellule d'animation des moyens nécessaires pour l'application du SAGE et le suivi de sa mise en œuvre

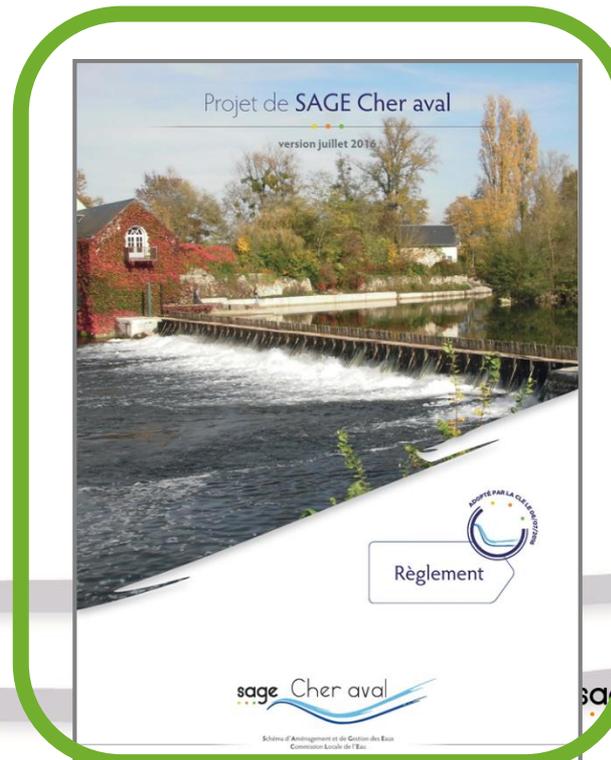
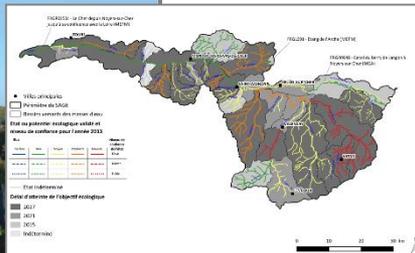
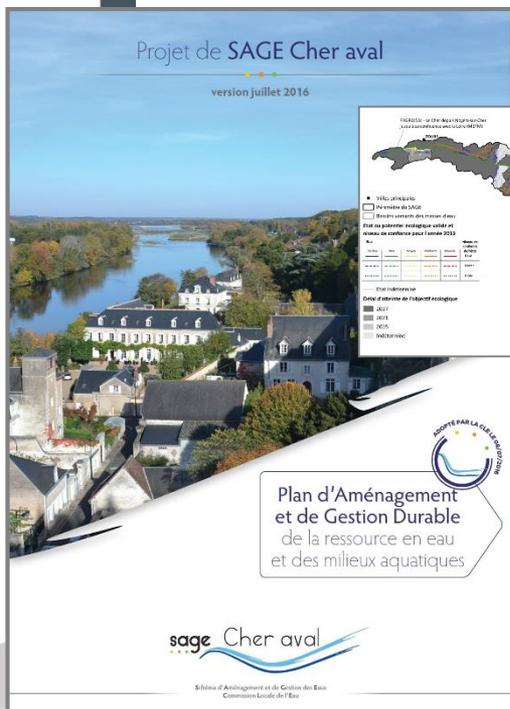
L'Etablissement public Loire, structure porteuse du SAGE, héberge la cellule d'animation dont les missions visent à :

- assurer le secrétariat (...) et l'animation de la CLE (...),
- accompagner les maîtres d'ouvrage et assurer la coordination des actions,
- faire émerger des contrats (...),
- (...) actions de sensibilisation, conseils (...)

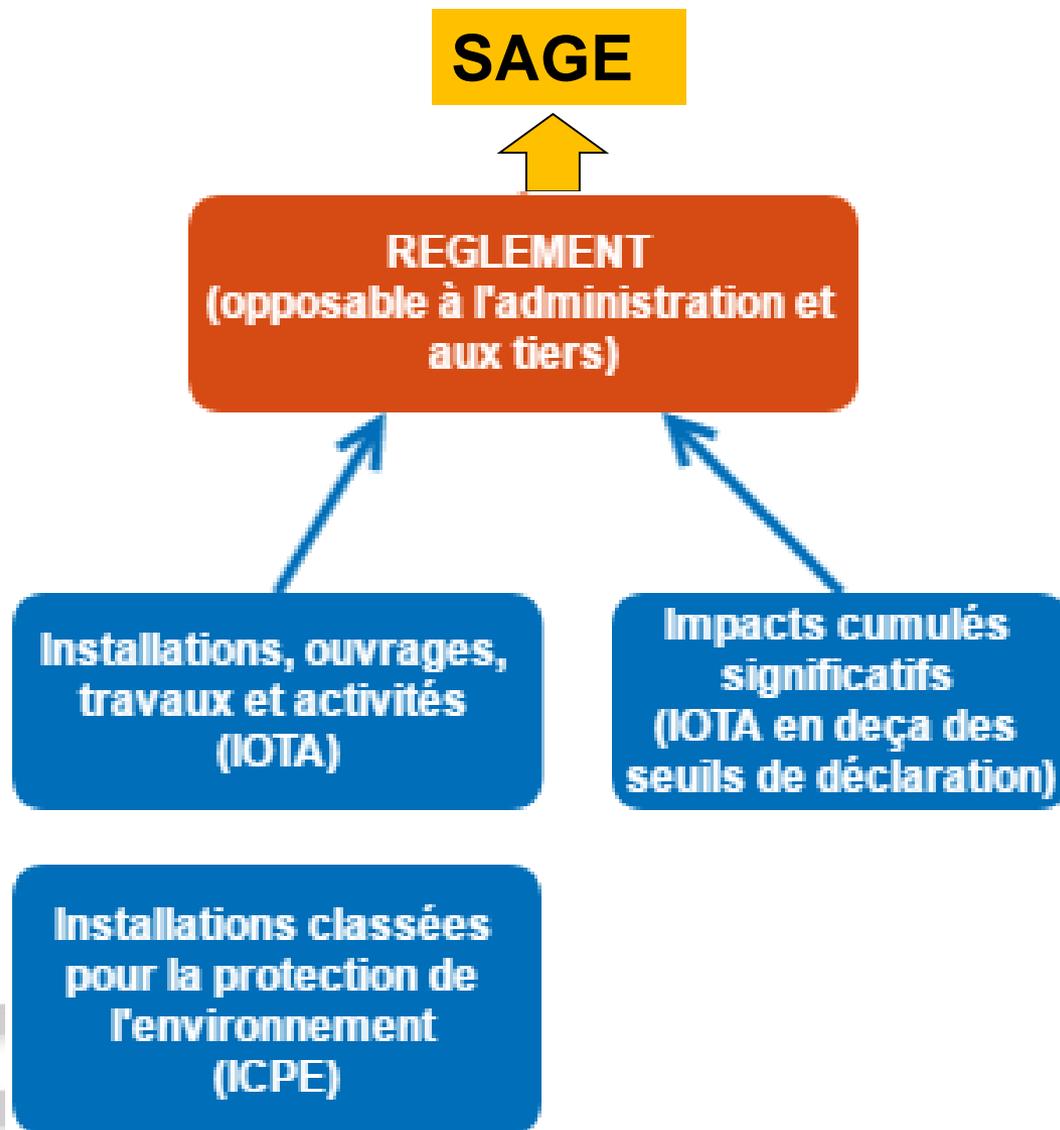
La cellule d'animation est constituée *a minima* d'un animateur à temps plein et d'un animateur à temps partiel, recruté par l'Etablissement, pour assurer une mise en œuvre efficace des dispositions sur certaines thématiques (continuité écologique, zones humides, etc.) (...).

3. Le contenu du SAGE: Les documents de la consultation

1. Le Plan d'Aménagement et de gestion Durable (PAGD) (accompagné de son atlas cartographique)
2. Le règlement
3. L'évaluation environnementale



Notion de « conformité » avec le SAGE



3. Le contenu du SAGE

SAGE Cher aval

Plan d'Aménagement et de
Gestion Durable (PAGD)

Règlement



4 règles:

- Encadrer la création d'obstacles
- Interdire les altérations de l'hydromorphologie
- Protéger les zones humides
- Obligations d'ouverture périodique des barrages sur le Domaine Public Fluvial du Cher

3. Le contenu du SAGE

Quelques exemples

ENJEU 3

CONCILIER QUALITE ECOLOGIQUE DES
MILIEUX ET USAGES SUR LA MASSE
D'EAU DU CHER CANALISE



3. Le contenu du SAGE

Quelques exemples : ENJEU 3, règle 4



Les ouvrages hydrauliques situés sur le Domaine Public Fluvial du Cher entre le barrage de Vineuil à Monthou-sur-Cher (ce barrage exclu) et les barrages à clapets situés à Tours (ces barrages exclus) sont identifiés dans le tableau ci-dessous :

Code ROE	Nom	Gestionnaire actuel
ROE12191	barrage de Larçay	Syndicat du Cher canalisé
ROE12197	barrage de Roujoux	Syndicat du Cher canalisé
ROE12200	barrage de Nitray	Syndicat du Cher canalisé
ROE12202	barrage de Vallet	Syndicat du Cher canalisé
ROE12205	barrage de Bléré	Syndicat du Cher canalisé
ROE27458	barrage de Civray	Syndicat du Cher canalisé
ROE27470	barrage de Chisseaux	Syndicat du Cher canalisé
ROE39142	barrage de Chissay	Syndicat du Cher canalisé
ROE14293	barrage de Montrichard	Syndicat du Cher canalisé
ROE14271	barrage de Vallagon	Syndicat du Cher canalisé

Afin d'améliorer le transport naturel des sédiments et d'assurer la continuité écologique, le gestionnaire des ouvrages hydrauliques (...) applique les modalités d'ouverture périodique et coordonnée des ouvrages hydrauliques telles que définies comme suit :

3. Le contenu du SAGE

Quelques exemples : ENJEU 3, règle 4



Dans l'état actuel des connaissances, considérant le calendrier de migration et le régime des plus forts débits, les ouvrages hydrauliques restent couchés chaque année sur l'ensemble de la période allant du 15 novembre au 30 juin. Toutefois, afin de tenir compte du délai nécessaire aux manœuvres de relevage, celles-ci pourront être entreprises dès le 20 juin.

Par exception aux dispositions de l'alinéa précédent, le barrage de Civray peut être relevé dès le dernier vendredi de mai, sous réserve de l'existence d'un dispositif de franchissement y assurant la transparence migratoire de toutes les espèces piscicoles, ainsi que le transport suffisant des sédiments, avec obligation d'entretien permanent et de fonctionnement à long terme.

(...)

Pour toutes questions:

Romain GRABOWSKI

Chargé de mission

Animateur du S.A.G.E. Cher aval

(remplacement temporaire d'Adrien Launay)

Etablissement public Loire

2 Quai du Fort Alleaume - CS 55708 - 45057

ORLEANS CEDEX

tél : 02 46 47 03 07 - fax : 09 70 65 01 06

portable : 06 08 67 82 79

www.sage-cher-aval.fr

QUESTIONS / RÉPONSES

.....> Compatibilité

→ Conformité

DIRECTIVE CADRE
EUROPEENNE SUR L'EAU

SDAGE

SAGE

PAGD + cartographie
(opposables à l'administration)

REGLEMENT
(opposable à l'administration et
aux tiers)

Schéma régional des carrières

Documents
d'urbanisme locaux

Décisions
administratives
prises dans le
domaine de l'eau
(circulaire du SAGE
du 21 avril 2008)

Schémas de
cohérence
territoriale
(SCoT)

Plans locaux
d'urbanisme
(PLU, PLUi)

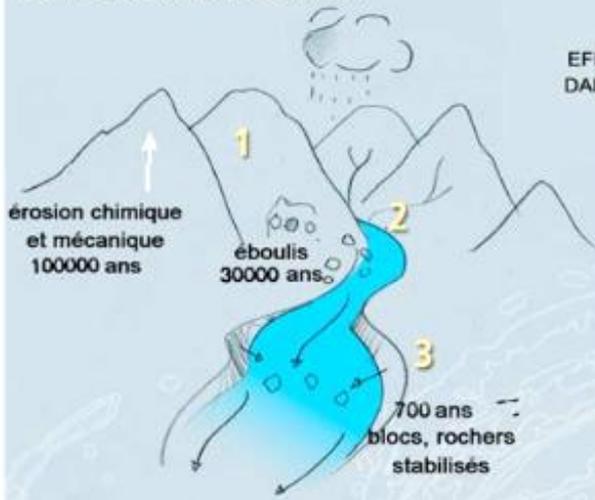
Cartes communales
(CC)

Installations, ouvrages,
travaux et activités
(IOTA)

Impacts cumulés
significatifs
(IOTA en deça des
seuils de déclaration)

Installations classées
pour la protection de
l'environnement
(ICPE)

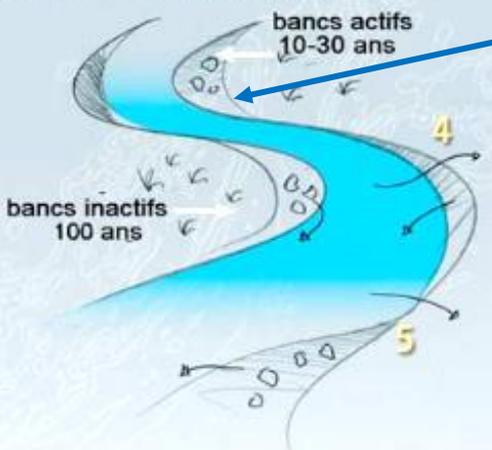
ZONE DE PRODUCTION



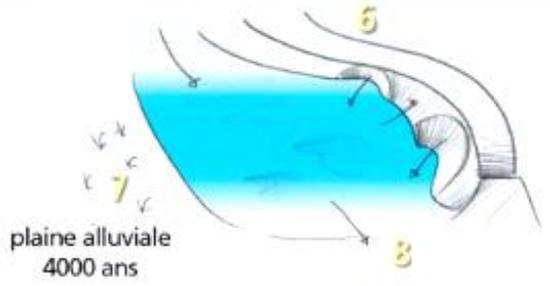
EFFETS RICOCHET DANS LE SYSTEME SEDIMENTAIRE

- 1 érosion des versants
- 2 stockage lit mineur
- 3 exhaussement lit mineur
- 4 accrétion des bancs et érosion des berges
- 5 dépôts sur convexités
- 6 érosion des berges
- 7 dépôt de fines dans la plaine alluviale
- 8 exportation des fines

ZONE DE TRANSFERT



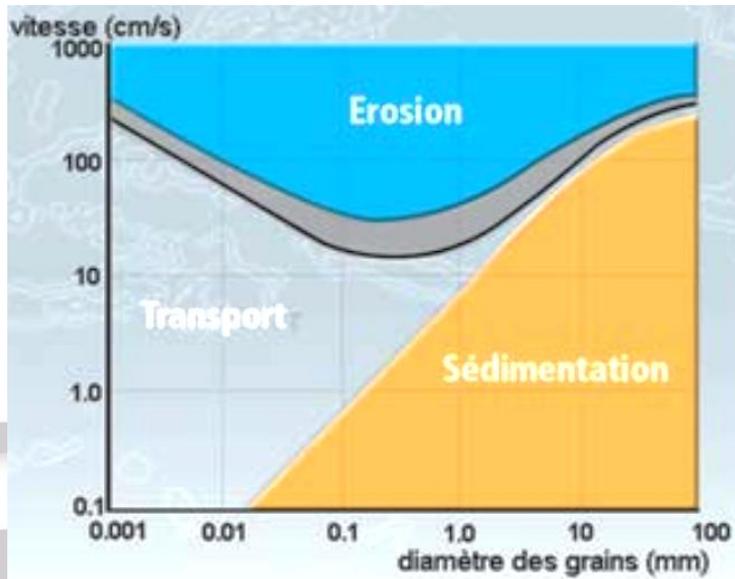
ZONE DE STOCKAGE AVAL



Stockage temporaire de la charge de fond (alluvions)

Sur la partie active des bancs, **le stockage n'est que temporaire** (quelques mois ou années) et les matériaux sont fréquemment remaniés et emportés vers l'aval

Phénomène de dépôt / érosion



Exemple de stockage naturel des alluvions grossières en transit



Garantir l'équilibre du transport des sédiments des cours d'eau (notamment déficit) pour éviter leur **incision** et préserver ainsi les divers usages qui leur sont associés:

- **stabilité de la nappe** phréatique pour l'alimentation en eau potable
- **non déstabilisation des ouvrages d'art** (ex: pont) ou des **digues**
- préservation des écosystèmes alluviaux -> les sédiments sont des **zones de vie** pour la faune aquatique (reproduction, alimentation...)
- Préservation des **capacités d'autoépuration** des cours d'eau (biofilm favorisant les échanges chimiques) pour une meilleure qualité de l'eau
- **résilience/capacité d'adaptation** face aux pics de chaleur (température de l'eau en lien avec la qualité de l'eau et la faune aquatique). Un substrat alluvial permet de maintenir les écoulements « hyporhéiques » (zone d'échange entre eaux superficielles et eaux souterraines). Ce n'est pas le cas si le cours d'eau coule sur un substratum (socle) rocheux où la température de l'eau augmente rapidement.

Quelques observations de terrain pour déceler une incision du lit d'un cours d'eau / déficit de sédiments:

Contrôle du niveau de la nappe d'accompagnement.
Affaissement = possible incision du lit du cours d'eau



- a) Encaissement du lit dans ses propres alluvions récentes
- b) Renforcement de piles de pont
- c) Apparition d'alluvions sous le niveau de fondation d'ouvrages (ici mur de soutènement routier)

Mode de gestion des atterrissements (bancs)

Etat du bilan sédimentaire du cours d'eau

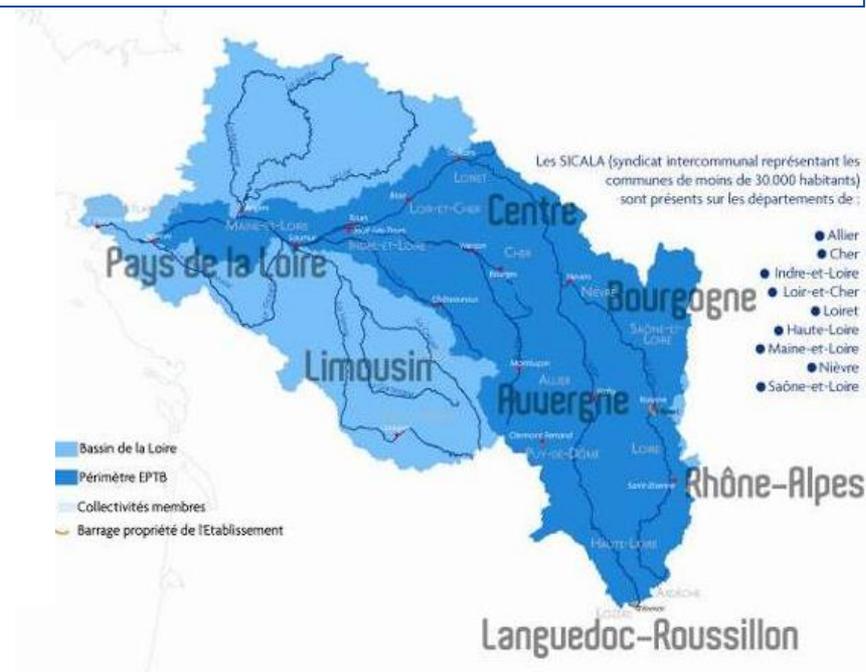
		1 - Positif	2 - Stable	3 - Déficitaire
Stade de végétalisation de l'atterrissement	A Nu	<p>Enlèvement des matériaux possible sous certaines conditions :</p> <p>1. l'atterrissement doit être chronique et présenter un risque déterminant pour les riverains (inondation, érosion de berges)</p> <p>2. la globalité des prélèvements effectués sur l'ensemble du cours d'eau ne doit pas créer un bilan sédimentaire négatif</p>	<p>L'enlèvement des matériaux doit rester une solution exceptionnelle pour ne pas déséquilibrer le bilan sédimentaire.</p> <p>Remaniement pour favoriser la remise en mouvement et atténuer l'inondabilité.</p>	<p>Aucun prélèvement de matériaux. Remaniement pour favoriser leur remise en mouvement et atténuer l'inondabilité.</p> <p>Si prélèvement alors transfert des matériaux vers un tronçon très incisé.</p>
	B Végétalisé	<p>3. le curage réalisé localement doit être effectué en limitant les impacts négatifs sur l'hydrosystème, ses milieux annexes et les ouvrages d'arts</p> <p>4. l'enlèvement de la végétation et des embâcles</p>	<p>L'enlèvement des matériaux doit rester une solution exceptionnelle. Enlèvement d'une partie de la végétation pour réaliser un chenal de crue qui favorisera un fonctionnement et une régénérescence naturelle</p>	<p>Aucun prélèvement de matériaux. Enlèvement d'une partie de la végétation pour réaliser un chenal de crue.</p> <p>Si prélèvement d'alluvions alors transfert vers un tronçon très incisé.</p>
	C Boisé	<p>doit être une solution exceptionnelle. Un entretien régulier, préventif et sectorisé est souhaitable.</p>	<p>des milieux. Remaniement des matériaux pour favoriser la remise en mouvement et atténuer l'inondabilité.</p>	<p>Certains embâcles peuvent être remaniés pour favoriser l'entrée du flux dans le nouveau chenal.</p>

Etablissement Public Loire

Structure porteuse du SAGE

L'Établissement public Loire :

un syndicat mixte créé en 1983, constitué de 50 collectivités et groupements : 7 régions, 16 départements, 18 villes et agglomérations, 9 SICALA. Reconnu comme EPTB en 2006.



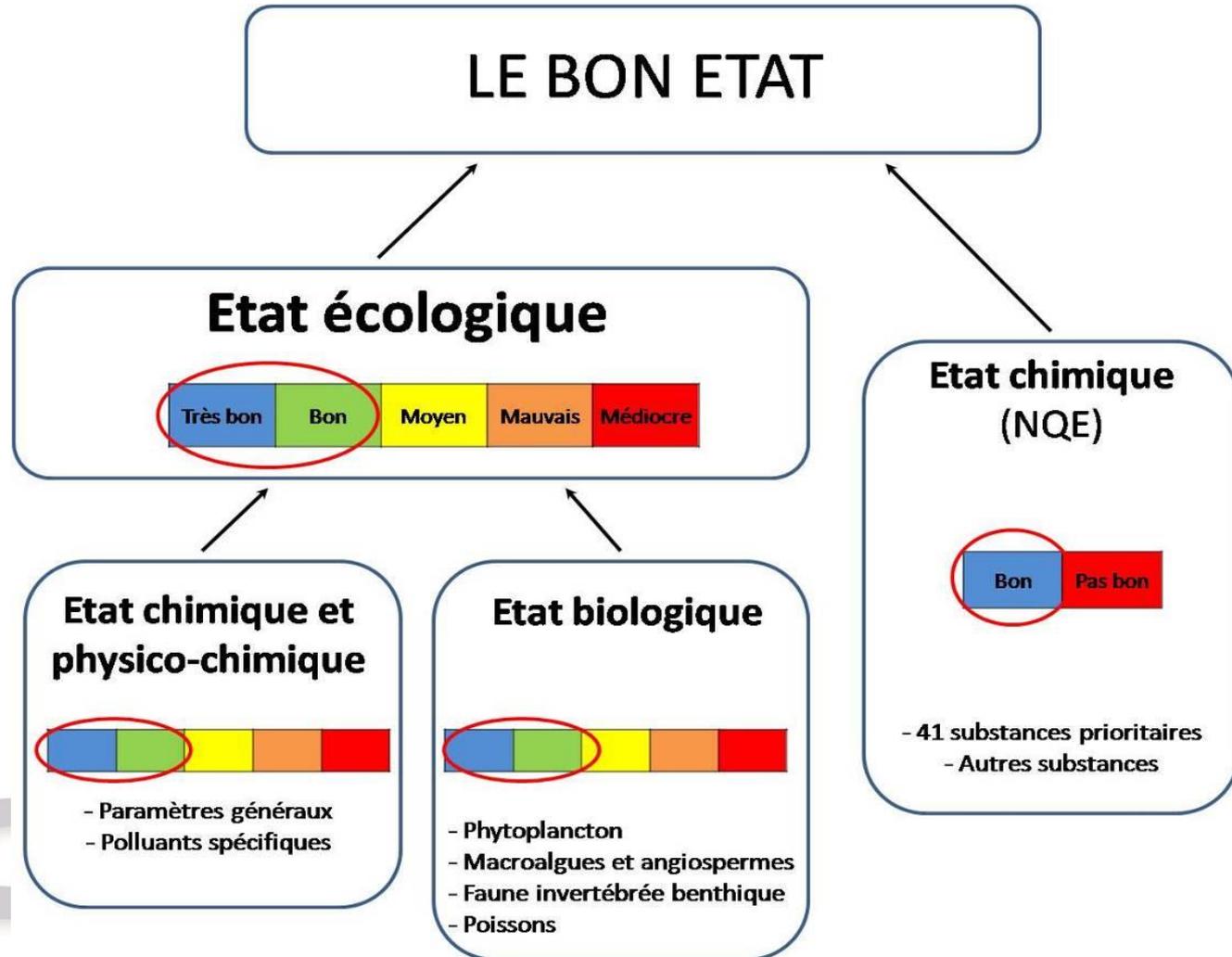
Des missions qui s'exercent actuellement dans 4 principaux domaines d'intervention :

- La prévention et la réduction du risque inondation
- L'aménagement et la gestion des eaux
- La stimulation de la Recherche/Données/Information
- La gestion des ressources en eau stratégiques de Naussac et de Villerest

EVALUATION DU BON ETAT DES EAUX SUPERFICIELLES (COURS D'EAU, PLAN D'EAU, ...)

Détermination du bon état pour les masses d'eau superficielles

→ Plus de 150 paramètres mesurés sur un échantillon d'eau

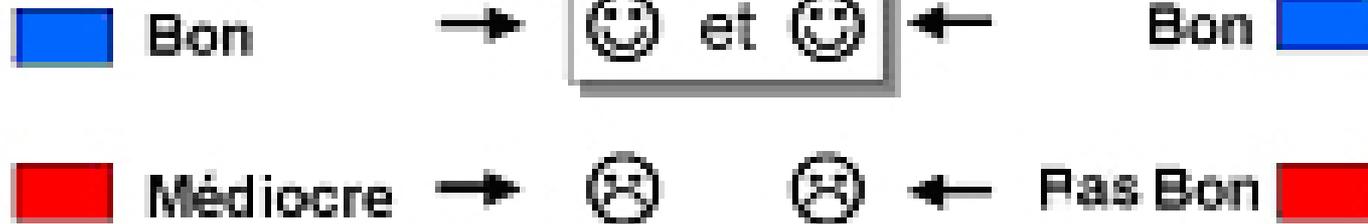


EVALUATION DU BON ETAT DES EAUX SOUTERRAINES

La notion de bon état eaux souterraines

État quantitatif

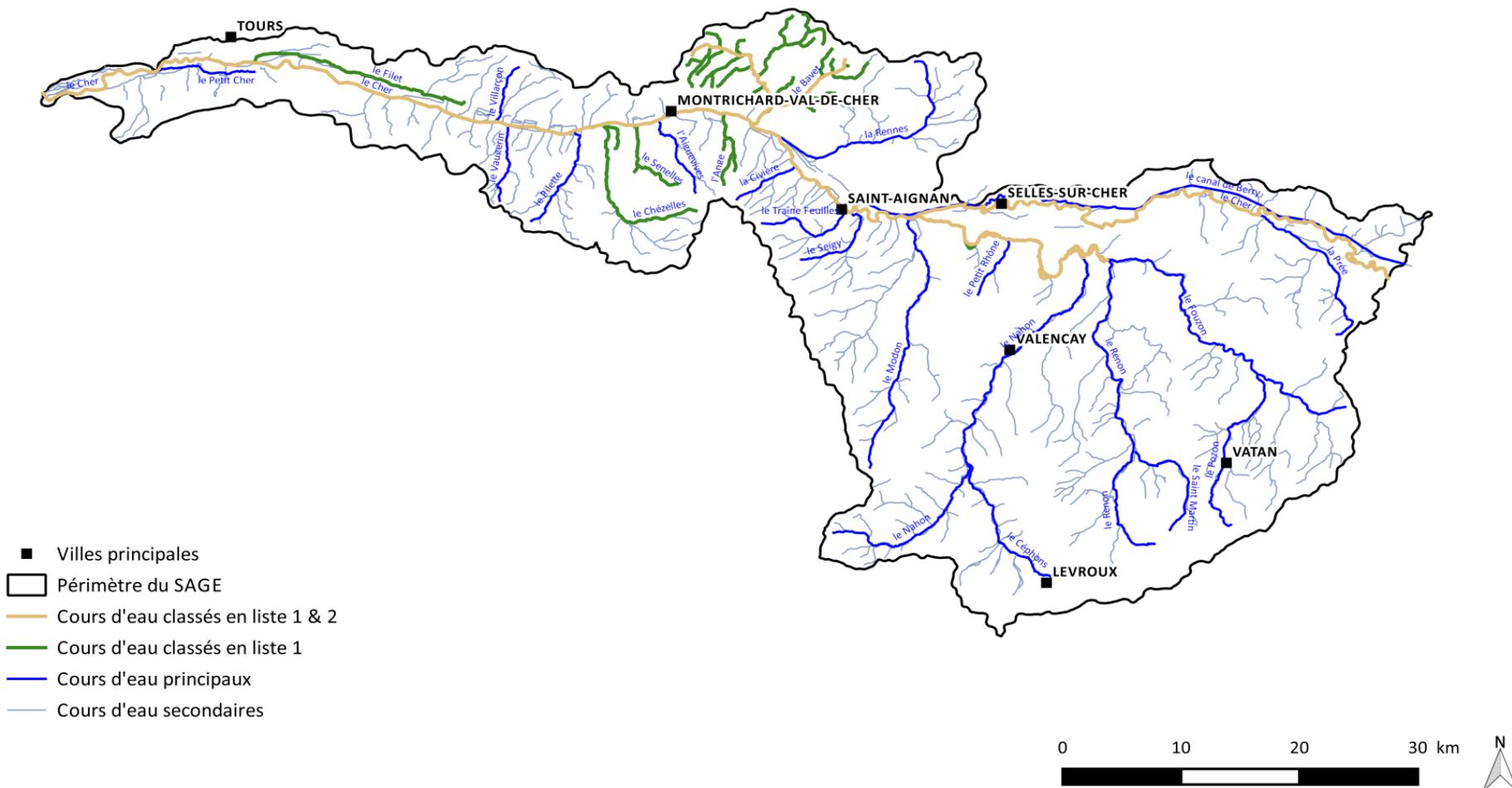
État chimique
(directive fille)



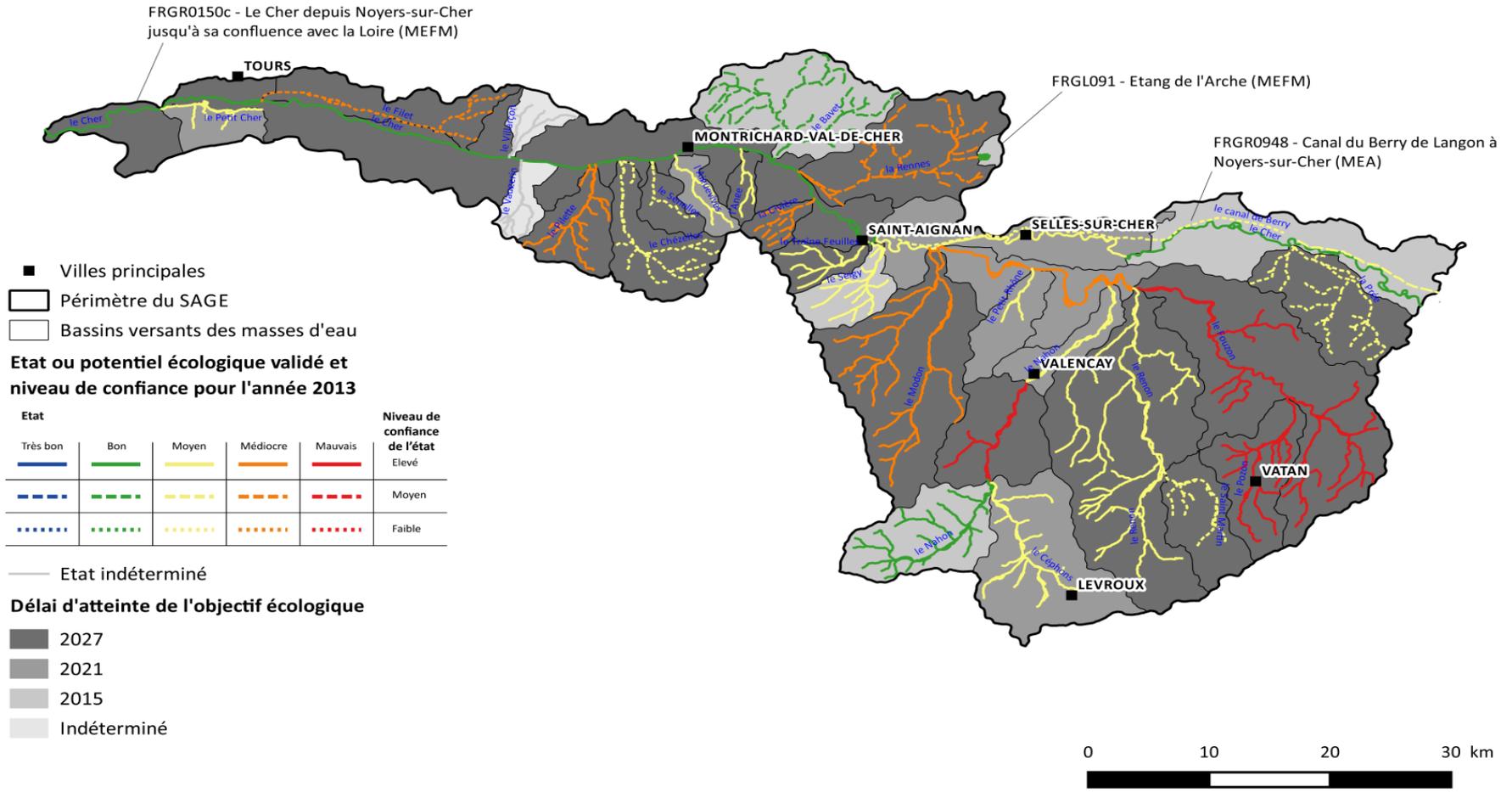
Source : Agence de l'eau Loire Bretagne

CLASSEMENT COURS D'EAU

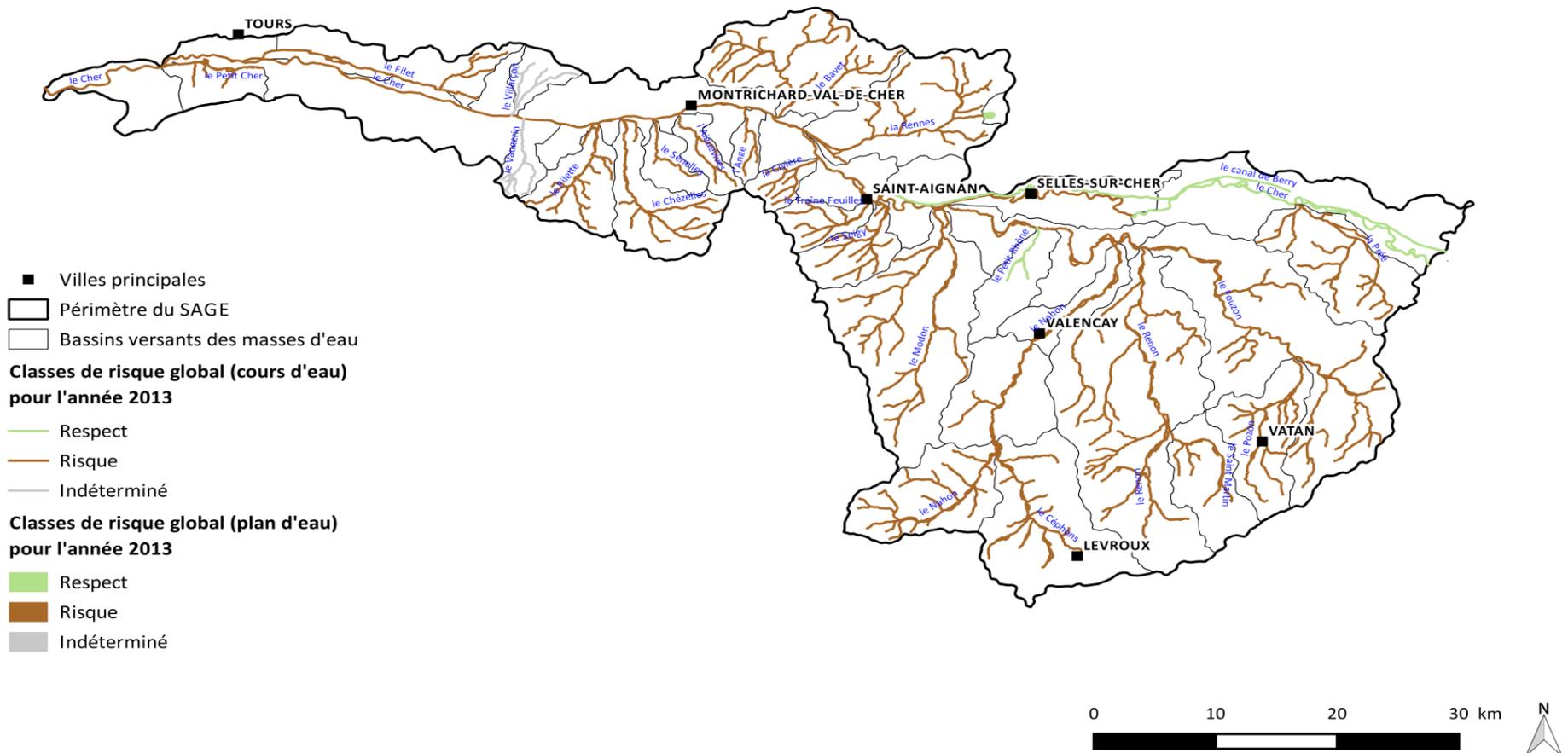
(ARTICLE L.214-17 CE)



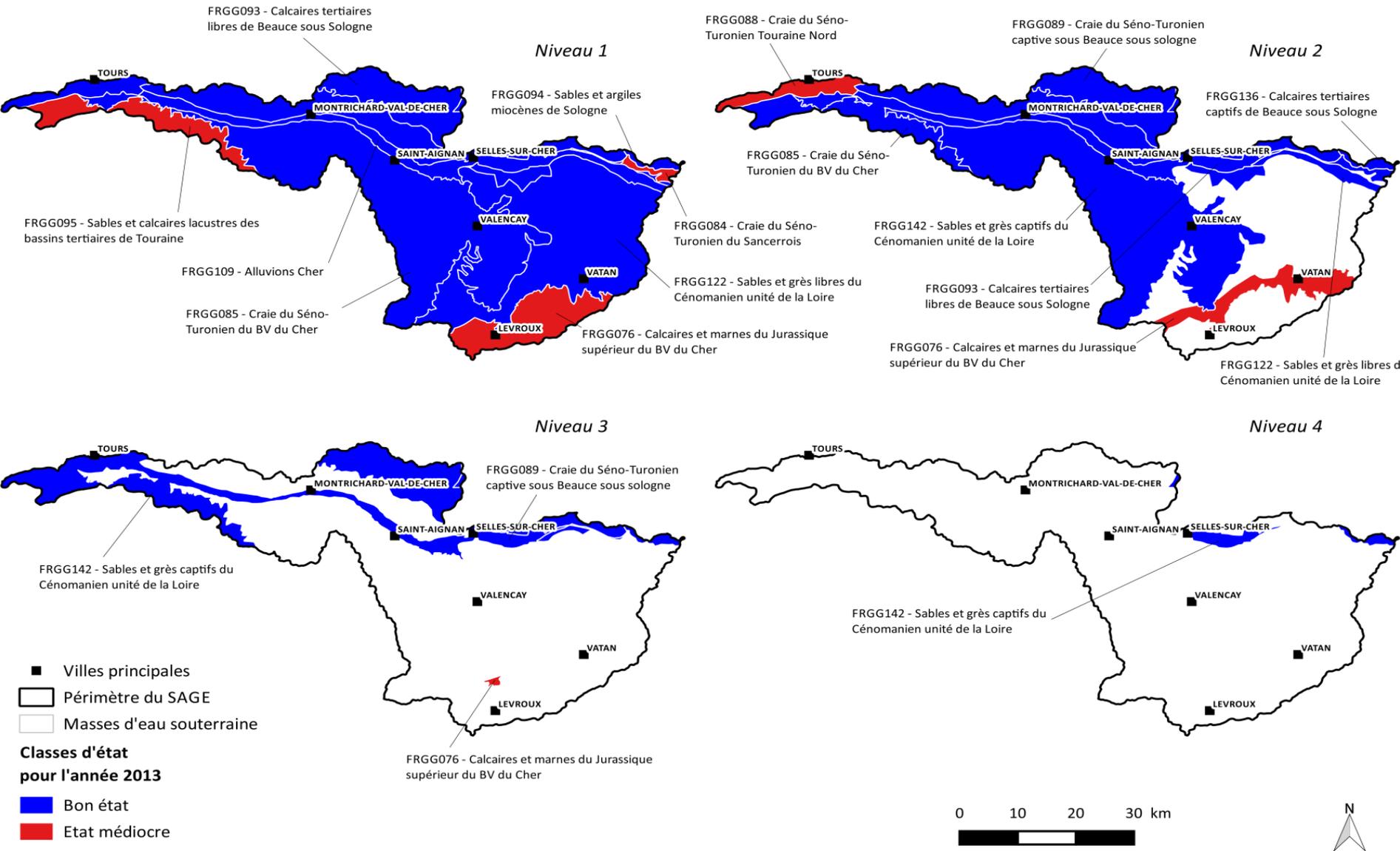
EVALUATION DE L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES EN 2013



RISQUE DE NON-ATTEINTE DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES EN 2021 (GLOBAL)

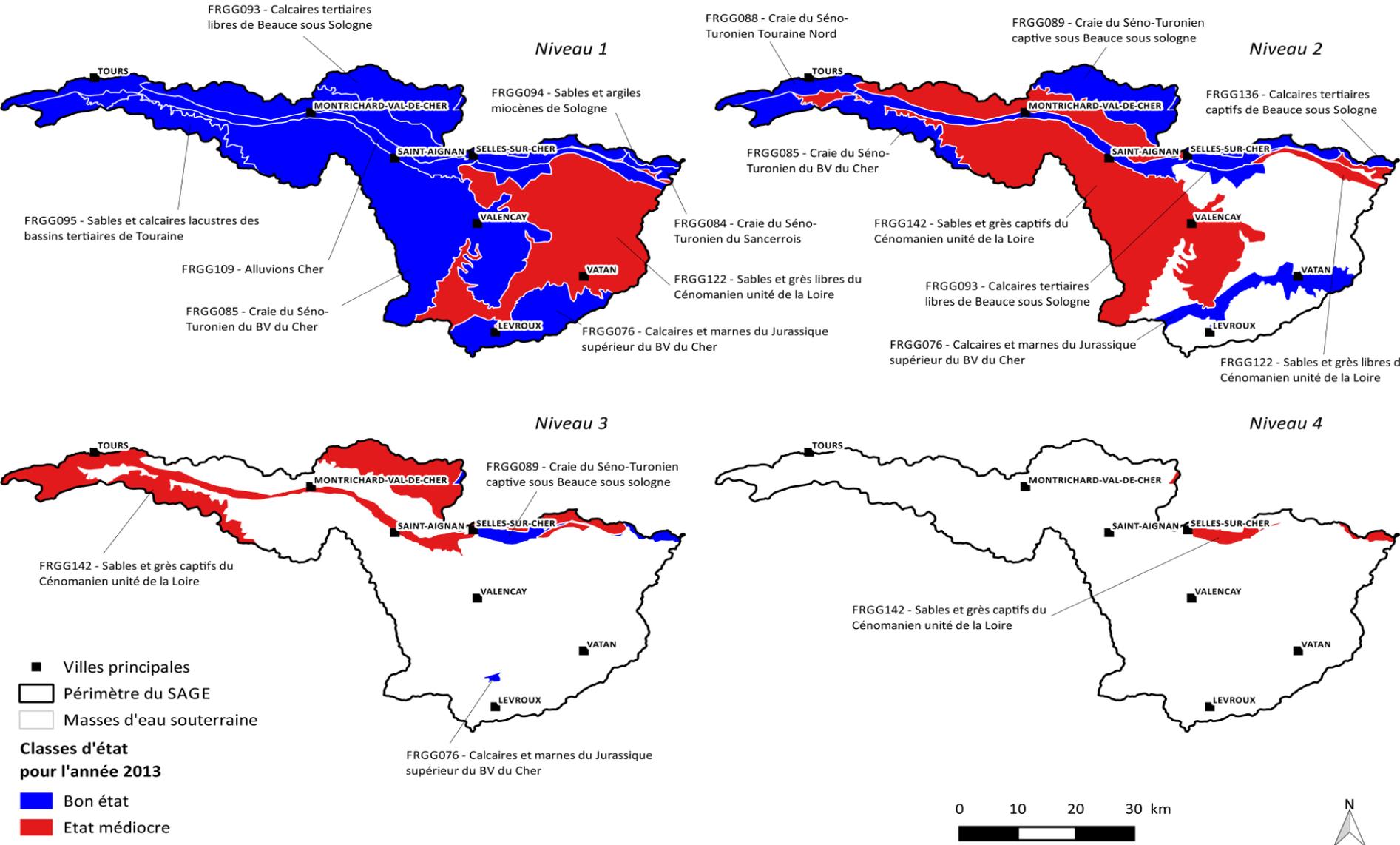


EVALUATION DE L'ÉTAT DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES EN 2013 (CHIMIQUE)



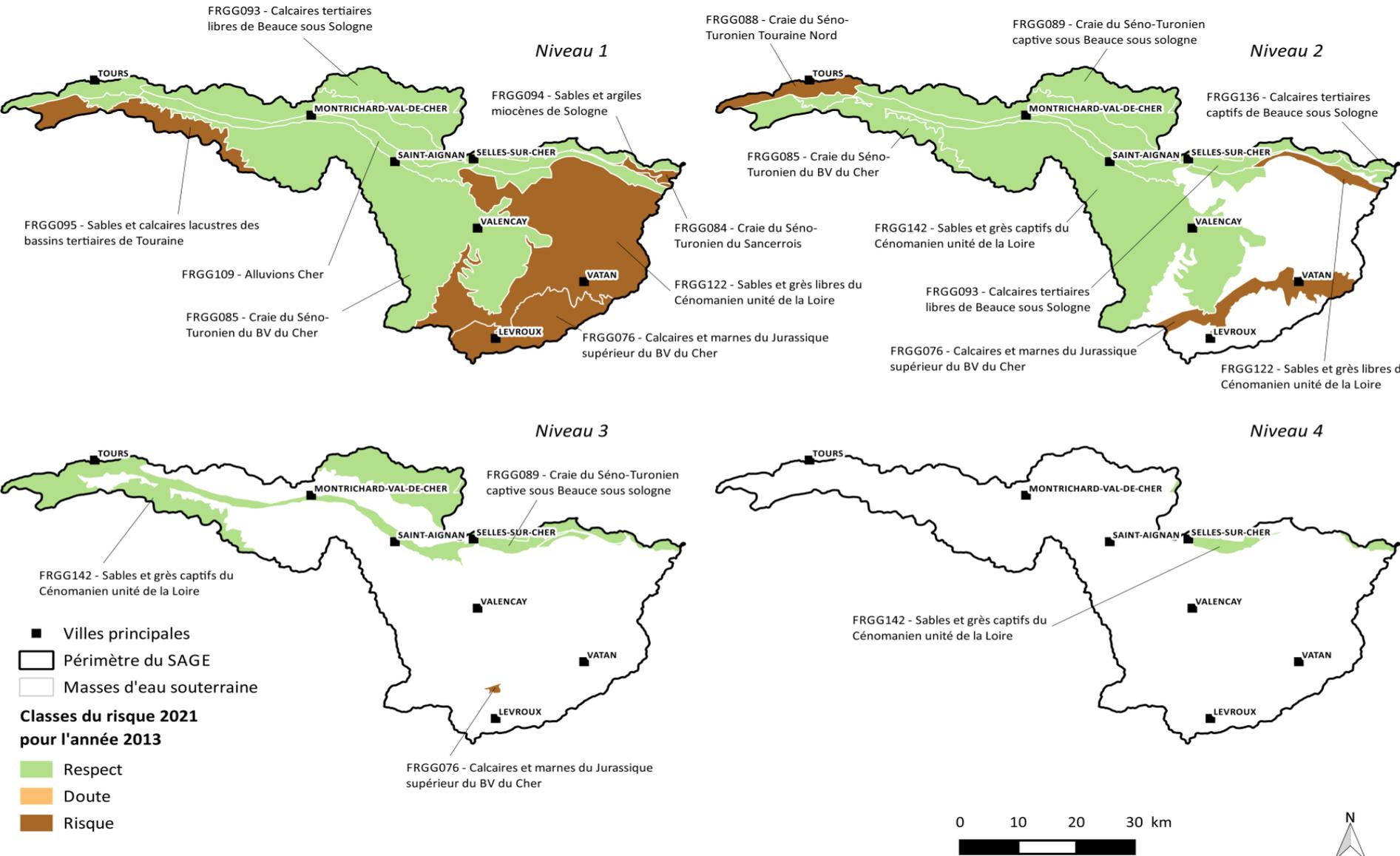
Sources : Gest'Eau, RGC®, Agence de l'Eau Loire-Bretagne

EVALUATION DE L'ÉTAT DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES EN 2013 (QUANTITATIF)



Sources : Gest'Eau, RGC®, Agence de l'Eau Loire-Bretagne

RISQUE DE NON-ATTEINTE DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES EN 2021 (GLOBAL)



Sources : Gest'Eau, RGC®, Agence de l'Eau Loire-Bretagne